

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2016**

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

**Élus présents**

**Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Bastien RECHER, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

**Conseillers de Paris**

Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, M. Christian SAINT-ETIENNE.

**Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

**Pouvoirs**

M. Adrien TIBERTI à M. Michel BILIS  
Mme Delphine TERLIZZI à Mme Joëlle MOREL  
Mme Dominique KIELEMOËS à M. Luc LEBON  
Mme Hélène BIDARD à Mme Isabelle CHARPENTIER  
Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Martine DEBIEUVRE  
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET  
M. Jacques LEFORT à Mme Nicole SPINNEWEBER

**Excusés**

M. Jean-François MARTINS  
Mme Leïla DIRI  
Mme Marine MALBERG  
M. Eric GARANDEAU

*A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

## **COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE**

**M. le Maire :** « Bonsoir. Je vous propose de commencer par la communication relative à la rentrée scolaire. Je tiens à saluer la présence de M. Jean-Luc BALLOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale sur la circonscription 11B. Je donne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour cette communication annuelle. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. La rentrée scolaire s'est déroulée dans un climat calme et serein. A noter la visite de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation Nationale, et de M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, accompagnés du recteur de l'Académie de Paris et du Préfet de Police, M. Michel CADOT, à l'école élémentaire Saint Sébastien le jour de la pré-rentrée scolaire concernant la sécurisation des écoles.

Cette année, le solde des ouvertures et des fermetures de classes sur l'ensemble de l'académie de Paris, permet d'abonder les brigades de remplacement. Ainsi, des situations complexes à justifier, comme la difficulté à remplacer les congés de maternité, devraient être évitées. Cet abondement permettra aussi d'éviter la cristallisation de problèmes sur certaines écoles.

M. Christian LUSSIEZ remplace M. MILESI en tant qu'inspecteur de l'Éducation Nationale sur la circonscription 11A.

M. Jean-Luc BALLOT remplace Mme MONTAUX en tant qu'inspecteur de l'Éducation Nationale sur la circonscription 11B.

Mme Julie CORNIC remplace Mme Josiane BOÉ à la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et Petite Enfance).

### **Nouveaux Directeurs :**

#### Niveau élémentaire

- Madame Anne PIERRET remplace Monsieur BOULAUD – école 1 rue Pihet
- Monsieur Christophe MOLLE remplace Madame BORETTI – école 31/33 rue Saint Bernard

#### Niveau maternelle :

- Madame Charlotte BEHM remplace Mme AUDINET – école 5 impasse de la Baleine
- Madame Pascale BUSSON remplace Madame LANGLADE - école 7 passage Piver
- Madame Diane ALBA remplace Monsieur GOUZOU – école 4 bis rue de la Présentation
- Madame Sandrine TEBOUL remplace Madame THILL – école 31 rue Godefroy Cavaignac
- Madame Stéphanie BRICHET remplace Madame PERRIN – école 10 bis rue Duranti
- Monsieur Olivier LEONARD remplace Madame KAELIN – école 6 cité Voltaire
- Madame Géraldine LANGLADE remplace Madame TEBOUL – école 4/12 cité Souzy
- Madame Nadia ALTONA remplace Monsieur WATTEZ - école 18 rue Faidherbe

**Nouveaux Principaux de collèges :**

- Madame PEHAUT remplace Madame JAFFUEL en tant que principale du collège Alain Fournier.
- Madame EVE remplace Monsieur CERVONI en tant que principale du collège Pilâtre de Rozier.

**Effectifs 1<sup>er</sup> degré rentrée 2016**

Les chiffres constatés le jour de la rentrée sont sujets à évolution.

- **Maternelle :** 3.324 élèves  
Effectif moyen en 11a : 24,98 élèves  
Effectif moyen en 11b : 21,73 élèves
- **Élémentaire :** 4927  
Effectif moyen 11a : 24,08  
Effectif moyen 11b : 22,70

**Effectifs 2<sup>nd</sup> degré :**

- Alain Fournier : 586 pour 23 divisions + 1 ULIS
- Voltaire : 480 pour 18 divisions
- Beaumarchais : 436 pour 16 divisions + 1 ULIS
- Anne Frank : 450 pour 16 divisions + 1 ULIS + 1 UPE2A
- Lucie et Raymond Aubrac : 418 pour 17 divisions + 1 UPE2A NSA
- Pilâtre de Rozier : 488 pour 21 divisions + 4 SEGPA +1 ULIS

**Carte scolaire**

6 fermetures de classes et 1 ouverture :

- 1 fermeture de classe à l'école élémentaire 100 avenue de la République
- 1 fermeture à l'école maternelle boulevard Richard Lenoir
- 1 fermeture à l'école maternelle 4 passage Bullourde
- 1 fermeture à l'école maternelle 5 impasse de la Baleine
- 1 fermeture à l'école maternelle 2 passage Beslay
- 1 fermeture à l'école élémentaire 4/10 rue Keller
  
- 1 ouverture de classe à l'école élémentaire Bouvines comptant maintenant 13 classes. Cette ouverture a eu lieu en septembre, avec la livraison d'un immeuble au 63 boulevard de Charonne.

Les fermetures sont dues à la baisse démographique que connaît Paris dans son ensemble et à la modification de la géographie prioritaire. Des écoles sont sorties des dispositifs ZEP qui limitaient leurs capacités d'accueil : 9 écoles de la 11A et 2 écoles de la 11B sont sorties de l'éducation prioritaire.

Le poste « plus de maîtres que de classes » a été reconduit à l'école élémentaire du 77 boulevard de Belleville ainsi que la classe de « TPS » à l'école maternelle du 4 bis rue de la Présentation.

Les 2 écoles élémentaires des 98 et 100 avenue de la République restent placées en CAPPE (convention académique pluriannuelle de priorité éducative) avec un accompagnement spécifique sur des moyens académiques. Il est à noter que l'école du 100 avenue de la République a bénéficié de davantage de maîtres que de classes.

**Demandes de dérogation :****Niveau Élémentaire :**

132 demandes ont été formulées : 98 ont été acceptées, 34 ont été refusées.

**Niveau Maternel :**

Sur les 108 demandes formulées, 81 ont été acceptées et 27 ont été refusées.

Le rapprochement fratrie (1 frère ou 1 sœur dans l'école ou le groupe scolaire), les problèmes de santé, et les parents travaillant dans l'école (animateurs ou enseignants) font partie des critères. Il y a eu moins de demandes de dérogation cette année.

**La sécurité dans les écoles**

La plupart des écoles seront dotées de visiophones et les vitres donnant sur la voie publique ont été opacifiées avec une dotation budgétaire de la Ville de Paris depuis le printemps dernier.

Dès la rentrée, les nouveaux arrêtés couvrant les abords des établissements scolaires ont été mis en œuvre (barriérage, marquage au sol et suppression de places de stationnement).

Les équipes mobiles de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police, l'armée et les équipes de la gendarmerie nationale sont présentes sur l'ensemble de l'arrondissement. Leurs lieux de présence sont définis et ajustés quotidiennement, leurs horaires de passage étant prioritairement ciblés aux entrées et sorties des enfants.

Le Commissariat du 11<sup>e</sup> arrondissement, avec la Mission Prévention Communication (MPC), propose des diagnostics en lien avec la CASPE dans chaque école.

**Rédaction des Protocoles de Mise en Sécurité (PPMS) par les directions des écoles :**

Il s'agit pour les écoles d'être prêtes à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur, en assurant la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours extérieurs et en appliquant les directives des autorités.

Cette année, un exercice invitant à réagir à une intrusion dans les locaux scolaires a été ajouté aux exercices à faire. Il suppose qu'il ait été préparé en amont avec le personnel de l'école ou de l'établissement

**Travaux réalisés dans les établissements du 1<sup>er</sup> degré**

Tous financements confondus, hors état spécial consacré aux petits travaux, 55 opérations ont été programmées cette année dont 14 ont pu être menées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Le montant global des travaux pour 2016 est de 3.806.930 € dont 1.450.000 € pour la réfection et la mise en sécurité des plafonds à l'école élémentaire 109 avenue Parmentier et sur le groupe scolaire situé avenue de Bouvines.

Parmi les plus importantes opérations sur la programmation d'arrondissement :

- Ecole élémentaire 77 boulevard de Belleville : modernisation des luminaires et des armoires électriques (dernière phase) (50.000 €)
- Ecole élémentaire 109 avenue Parmentier : modernisation des menuiseries extérieures du bâtiment central (100.000 €)
- Groupe scolaire 109-111 avenue Parmentier : modernisation des menuiseries extérieures côté avenue (270.000 €)

- Groupe scolaire Baudin-Saint Sébastien : désamiantage des sanitaires du préau et modernisation des toilettes (130.000 €)
- Ecole maternelle 13 boulevard Richard Lenoir : réfection du sol de la cour (150.000 €)
- Groupe scolaire 98-100 avenue de la République : ravalement (80.000 €)
- Ecole élémentaire 1 rue Pihet : modernisation des menuiseries extérieures du bâtiment annexe (dernière phase) (90.000 €)
- Ecole maternelle 144 rue de la Roquette : modernisation, étanchéité de la terrasse du 4<sup>ème</sup> étage (100.000 €) et modernisation du sol de la cour (420.000 €)
- Ecole élémentaire 39 rue Alexandre Dumas : modernisation du SSI (Système Sécurité Incendie) et aménagement d'un local coupe-feu (120.000 €)
- Ecole élémentaire 4 avenue de Bouvines : réfection du sol de la grande cour (100.000 €)

### **Travaux réalisés dans les collèges : (les plus importants)**

#### **Budget d'investissement :**

- ❖ Pilâtre de Rozier : modernisation des menuiseries (3<sup>e</sup> tranche /4) : 95.000 €
- ❖ Alain Fournier : modernisation du sol de la cour : 420.000 €
- ❖ Beaumarchais : modernisation des DEP et châteaux du bâtiment principal et du bâtiment annexe : 15.000 €

#### **Budget de fonctionnement :**

- ❖ Pilâtre de Rozier :
  - Monte charge : 50.000 €
  - Réfection des vestiaires et des sanitaires du gymnase : 50.000€
- ❖ Beaumarchais :
  - réfection des sols (infirmerie, salle des professeurs, salle de technologie) : 45.000 €
- ❖ Alain Fournier :
  - Réfection des peintures avec soubassements des circulations (1<sup>e</sup> tranche sur 2) : 30.000 €

## **PERISCOLAIRE**

### **1. Un nouveau Projet Éducatif Territorial pour Paris (PEDT)**

Le nouveau PEDT, signé le 1<sup>er</sup> septembre 2016 par les signataires (CAF, Académie de Paris, Préfet de Région et Ville de Paris) :

- Précise les fondements de la politique éducative à Paris,
- Décline les objectifs opérationnels à mettre en œuvre pour les trois prochaines années,
- Identifie les leviers d'action nécessaires pour accompagner les acteurs éducatifs locaux et définit un schéma de gouvernance pour le pilotage et l'évaluation du dispositif,
- Recense les documents communs à créer et les ressources à mobiliser.

Les 5 objectifs initiaux, fixés en 2013, demeurent le socle des actions à conduire pour les trois prochaines années :

- Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune parisien.
- Favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie.
- Promouvoir une école de l'égalité des droits.
- Renforcer la cohérence éducative entre le projet d'école, du collège ou du lycée municipal, et les projets péri et extrascolaires.
- Associer et accompagner les parents, soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale.

Dans le cadre du PEDT, la mise en œuvre d'un responsable du périscolaire unique par école (REV) s'effectuera progressivement d'ici à 2020. C'était une demande forte des partenaires de la Ville (Préfecture de Paris, Caisse d'allocations familiales de Paris) ainsi que des agents, et une recommandation de la Mission d'information et d'évaluation (MIE) relative à la politique dédiée au périscolaire à Paris. Cette MIE avait conduit à la rédaction du PEDT, à laquelle avait participé M. Philippe DUCLOUX.

Par ailleurs, les activités menées les mardis et vendredis de 15h à 16h30 sont dorénavant nommées Temps d'Activités Périscolaires et non plus ARE. Il y a en moyenne 1000 ateliers TAP menés sur le 11<sup>e</sup> arrondissement en élémentaire et en maternelle, par des animateurs et des associations. Les activités peuvent se dérouler dans les écoles et à l'extérieur (conservatoire, centre d'animation, piscine) et les thématiques sont identiques à l'an dernier (sport, culture, citoyenneté).

## **2. Le budget participatif des écoles et des collèges**

A l'instar des Parisiens, les petits et jeunes parisiens du 11<sup>e</sup> arrondissement ont pu voter pour des projets innovants et susceptibles d'améliorer leur établissement dans le cadre du premier budget participatif des écoles et des collèges. Cette expérience démocratique unique a été proposée en 2015/2016 aux 19 écoles élémentaires et aux 6 collèges de l'arrondissement. 17 écoles élémentaires et 4 collèges y ont participé, constituant un taux de participation important.

La thématique de l'école la plus connectée a été la plus choisie par les écoles élémentaires participantes (11 votes), suivie par une école plus sportive (3 votes), une école plus belle (2 votes) puis par une école plus durable (1 vote). Les 4 collèges ont voté pour des projets autour de la seule thématique proposée, à savoir le sport. Tous les projets retenus seront réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **3. L'inscription obligatoire dans les centres de loisirs**

Pour proposer de meilleures conditions d'accueil sur les temps péri et extrascolaires, il y aura une prévision du nombre de repas nécessaires ainsi que la planification des activités et des sorties. Cette réforme doit permettre de proposer des activités encore mieux adaptées à l'âge des enfants, de construire davantage de projets sur la durée de l'année scolaire tout en ajustant au mieux le nombre de repas et les besoins d'encadrement.

Les parents doivent prioritairement s'inscrire via le portail Facil'Familles mais peuvent également le faire sur bulletin papier. Les périodes d'inscription sont publiées sur le portail Facil'Familles et affichées devant les écoles.

L'inscription se fait à la journée pour les vacances d'été, à la journée ou à la demi-journée pour les petites vacances. Pour les mercredis, elle est forfaitaire et porte sur un bimestre (tous les mercredis compris entre deux périodes de vacances scolaires), avec reconduction tacite de l'inscription jusqu'à la fin de l'année scolaire sauf souhait des parents de désinscrire leur enfant.

Désormais, si un enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit ou s'il va dans un autre centre que celui où il est inscrit, le tarif applicable est majoré de 30%.

Si l'enfant est inscrit au centre de loisirs mais qu'il ne vient pas, l'inscription est facturée sauf en cas d'absence pour maladie pendant les vacances scolaires, justifiée par la présentation d'un certificat médical.

## **CAISSE DES ECOLES 11<sup>e</sup>**

### **Réforme des Caisses des Écoles**

La réflexion sur l'évolution des Caisses des Écoles est toujours en cours. A ce titre, des réunions sont encore prévues.

### **Tarifification**

Les tarifs de cantines sont stables en cette rentrée scolaire 2016/2017 :

Tarif	Quotient familial	Prix des repas	Répartition des différentes tranches tarifaires (1 <sup>er</sup> semestre 2016)
Tarif 1	Inférieur ou égal à 234 Euros	0,13 €	5,51 %
Tarif 2	Inférieur ou égal à 384 Euros	0,85 €	7,86 %
Tarif 3	Inférieur ou égal à 548 Euros	1,62 €	10,88 %
Tarif 4	Inférieur ou égal à 959 Euros	2,28 €	18,82 %
Tarif 5	Inférieur ou égal à 1370 Euros	3,62 €	10,86 %
Tarif 6	Inférieur ou égal à 1900 Euros	4,61 €	12,87 %
Tarif 7	Inférieur ou égal à 2500 Euros	4,89 €	11,13 %
Tarif 8	inférieur ou égal à 3333 Euros	5,10 €	9,43 %
Tarif 9	inférieur ou égal à 5000 Euros	6,00 €	5,91 %
Tarif 10	Supérieur à 5000 Euros	7,00 €	6,73 %

### **Coûts des repas en restauration scolaire**

Au 31 décembre 2015, le prix de revient d'un repas est de 5,72 € (hors part des dépenses d'administration générale), se décomposant ainsi :

		2014 (pour mémoire)
Alimentation	<b>1,91 €</b>	1,78 €
Frais de Personnel (Production, livraison, service)	<b>2,99 €</b>	2,99 €
Dépenses diverses (entretien matériel, fluides,...)	<b>0,61 €</b>	0,57 €
Amortissement du matériel	<b>0,21 €</b>	0,20 €

En liaison chaude (cuisine sur place), le prix de revient d'un repas est de 7,02 € (ce sont les frais de personnel qui font augmenter le prix d'un repas). En liaison froide, le prix de revient d'un repas est de 5,46 €.

En 2015, 1.419.980 repas ont été servis en restauration scolaire (chiffre légèrement supérieur à l'année précédente) se répartissant ainsi :

- liaison chaude : 235.555 repas (16,59 %) sont servis dans 4 écoles ou groupes scolaires (GS 11bis Parmentier, GS Pihet Beslay, EM Popincourt et GS Bouvines).
- liaison froide (27 écoles ou groupes scolaires) : 1.184.425 repas (83,41 %)

Concernant les centres de loisirs des petites vacances, le prix de revient d'un repas est de 10,23 €.

### **Bio – Alimentation durable**

La Caisse des Écoles du 11<sup>e</sup> est parmi celles servant le plus de produits « alimentation durable » aux écoliers. Le volume de ces produits servis est en hausse en 2016 par rapport à 2015 (environ 39 %).

Font partie du plan alimentation durable les produits suivants :

- les produits bio,
- les produits Label Rouge,
- les produits Labellisés "MSC" (pêche durable).

Il y a de six à neuf produits "bio" par semaine dans les menus du 11<sup>e</sup> arrondissement. Des composantes bio sont donc également introduites dans les goûters au rythme de deux par semaine. Lors de la semaine bio, un menu tout bio est servi chaque jour aux enfants ; il en est de même pour les goûters servis durant cette opération.

Pour être complet sur ce point, il convient de préciser que la Caisse des Écoles a consacré, au cours de l'année 2015, 1.014.529,72 € pour l'achat de denrées issues de l'alimentation durable (plus qu'en 2014). Ces achats ont représenté 32,65 % des achats de denrées alimentaires en 2015, contre 31,51 % en 2014.

La Caisse des Écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement a participé aux groupes de travail du nouveau Plan Alimentation Durable qui prévoit l'introduction à l'horizon 2020 de 50 % de produits d'alimentation durable.

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, un menu sans viande ni poisson est servi aux enfants une fois par semaine, conformément aux objectifs du Plan Alimentation Durable qui prévoit une diminution de 20 %, à l'échéance 2020, des produits carnés dans les menus proposés par la collectivité parisienne.

### **Séjours de vacances**

Le financement des séjours de vacances est en partie assuré par des subventions versées par la ville de Paris, qui est fonction du nombre de départs de l'année précédente, et par les recettes familles.

En 2015, le montant de la subvention versée par la Ville de Paris a été de 285.687 € et les recettes familles furent de 72.140 €.

En 2016, le nombre de places offertes est resté inchangé (405). Il est rappelé que les séjours proposés sont labellisés "Arc-en-ciel" (durée de 5 à 8 jours ou de 10 à 14 jours).

Cette année, le déficit devrait être de l'ordre de 1.255 €. L'objectif de retour à l'équilibre est quasiment atteint.

Les thèmes 2016 étaient :

- « Été soleil » à Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes) pour les enfants de 6 à 12 ans
- « Aventures à la ferme » à Courtenay (Loiret) - 6 à 8 ans
- « Le grand vignoble » dans le Périgord (Dordogne) - 6 à 12 ans
- « Les petits trappeurs » et « Alpes intenses » à Armailis (Haute-Savoie) - 6 à 12 ans
- « Le Périgord pourpres » à Cluzeau (Dordogne) – 12 à 14 ans

- « Tremplage mégasport » à La Bresse (Hautes-Vosges) - 14 à 17 ans
- « Viva Corsica » en Corse - 14 à 17 ans

Un séjour en famille et linguistique en Angleterre était également proposé pour les 13-16 ans.

### **Travaux de la Caisse des Écoles**

Depuis le début de l'année 2016 la Caisse des Écoles a engagé environ 388.560 € en travaux immobiliers et acquisition de nouveaux matériels dans les services de restauration des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement, contre 363.433 € en fin d'exercice 2015.

Cette somme est répartie ainsi :

- 29.415 € au titre des travaux dans les cuisines et réfectoires,
- 355.545 € d'acquisition de matériel de cuisine (cuisson, lavage et frigorifique),
- 3.600 € de matériel informatique et mobilier de bureau.

Parmi les dépenses notables, il y a :

- Installation d'un nouveau self au collège Anne Frank : 51.175 €
- Installation d'un nouveau lave-vaisselle au collège Anne Frank : 41.280 €
- Installation d'une nouvelle vitrine réfrigérée dans le groupe scolaire Baudin/Saint Sébastien : 25.550 €
- Installation d'un nouveau lave-vaisselle dans l'école élémentaire Alexandre Dumas : 38.135 €
- Installation d'un nouveau lave-vaisselle dans le groupe scolaire Voltaire : 48.700 €

Pour conclure cette communication sur la rentrée scolaire, je voudrais remercier Mme Laurie DAHAN pour sa participation active lors de la rentrée et également avoir une pensée pour Mme Françoise AGASSE qui a suivi toutes ces écoles pendant des années. Merci pour votre écoute. »

**M. le Maire :** « Merci à toute l'équipe et en particulier à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour cette communication très détaillée. Le débat est désormais ouvert, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. le Maire. Merci M. Jean-Luc BALLOT d'être venu à cette réunion pour répondre à nos éventuelles questions.

Lors de la séance du Conseil de Paris de juillet dernier, la Maire de Paris a fait voter une réforme de la restauration scolaire parisienne, visant à dessaisir les Caisses des écoles des vingt arrondissements au profit d'un établissement central unique chargé de préparer l'ensemble des repas pour tous les petits Parisiens.

Alors que les élus du groupe Les Républicains souhaitaient que la concertation sur cette réforme soit amplifiée et que tous les parents d'élèves soient consultés au préalable, la Maire a ainsi décidé de centraliser ce service public des cantines, géré jusqu'ici arrondissement par arrondissement, sans même attendre la fin des concertations qu'elle avait lancées.

Cette réforme, décidée à la hâte et qui marque un nouveau recul des prérogatives des maires d'arrondissement, nous inquiète à plusieurs titres. Il n'est pas sûr qu'une telle centralisation n'aboutisse pas à une délégation du service de restauration scolaire à une ou plusieurs grandes sociétés de restauration collective, seules à même de répondre aux exigences de production de 22 millions de repas consommés chaque année par les enfants dans les cantines de Paris. Les petits producteurs et éleveurs d'Ile-de-France, fournissant pour une grande part les Caisses des écoles

qui préparent actuellement les repas des enfants, seront-ils en mesure de répondre au marché de la centrale de la Mairie de Paris ? Cette dernière sera alors obligée de se rabattre sur des produits plus standardisés et de moindre qualité.

Concernant la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement, nous tenons à féliciter une nouvelle fois les équipes et la direction pour leur dévouement et pour leur compétence au service des petits Parisiens du 11<sup>e</sup>. Quels seront les conséquences de cette réforme sur l'avenir professionnel et statutaire de ces quelques 230 agents ? Qu'en est-il de l'adhésion de la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement à la SCI Coop Bio Ile-de-France, destinée à favoriser le développement des filières de proximité afin de fournir des fruits et légumes issus de l'Ile-de-France ? Cet exemple d'implication locale dans la consommation de produits de qualité issus du circuit court sera-t-il pérennisé dans le cadre de la centralisation ?

Par ailleurs, suite à la réforme de la grille tarifaire aboutissant à la création de deux tranches supplémentaires, M. Christian KLÉDOR, directeur de la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup>, nous avait indiqué, lors de la précédente rentrée scolaire, une baisse de 7% des familles inscrites aux tarifs 8 et au-delà (passant de 26,72 % en 2014 à 20,8 % en 2015). A cette époque, il nous avait expliqué que cette évolution avait notamment pour origine le fait qu'un certain nombre de familles avaient fait corriger leur situation, provoquant un glissement vers les tarifs 6 et 7. Vous nous avez donné un certain nombre d'informations, donc vous est-il possible de nous indiquer comment évaluer la part des tarifs 8 à 10 cette année ?

Je souhaite également revenir sur la baisse des effectifs dans les écoles parisiennes. La baisse des effectifs persiste et s'accroît même au niveau de la ville de Paris. Pour rappel, de 2012 à 2015, la diminution des effectifs s'élevait à 3806 élèves. Pour la rentrée 2016, la baisse est encore plus significative avec une baisse de 2652 élèves (pour une prévision de 2000). La ville de Paris a donc perdu 10458 élèves en six rentrées. Le 11<sup>e</sup> arrondissement n'échappe pas à cette tendance : la baisse des effectifs a été de 119 en 2015 et passe à 201 en 2016. Que se passe-t-il exactement ? Fait-il si bon vivre que cela pour les familles à Paris, qui visiblement désertent l'école publique, voire la ville, le plus souvent avant l'entrée de leurs enfants à l'école ? Une étude statistique sur les effectifs entrés sur la même période dans le secteur privé sous ou hors contrat paraît nécessaire à la réflexion. Il est difficile d'imaginer que l'attrait pour les écoles sous contrat, dont les capacités sont limitées et les effectifs par classe sont très élevés, constitue la seule explication de cette tendance.

Sur le sujet de la sécurité des élèves, sujet qui retient toute notre attention, surtout dans un arrondissement comme le nôtre qui a été douloureusement marqué par les attentats, est-il possible d'obtenir un descriptif des mesures de travaux de sécurisation qui ont été menés et ceux qui sont à venir dans chaque établissement scolaire et collège du 11<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que le nombre des diagnostics réalisés (ou prochainement réalisés) par le commissariat en lien avec la CASPE ? Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Philippe DUCLOUX souhaite intervenir. »

**M. DUCLOUX** : « Je souhaite féliciter Mme PRADINAS-HOFFMANN et son équipe pour cet exposé complet et pour cette rentrée qui s'est bien déroulée compte tenu de la complexité de la situation dans le 11<sup>e</sup> arrondissement suite aux attentats de 2015, et des multiples changements (inspecteurs, directeurs/directrices, responsable de la CASPE).

Je voudrais répondre à Mme SPINNEWEBER à propos de la réforme de la Caisse des écoles. La Maire de Paris a aujourd'hui entrepris cette réforme car, lors des précédentes mandatures, il y

avait de grosses difficultés dans certaines Caisses des écoles, notamment celles situées à l'ouest de Paris. Ce cheminement a été mené et ne remet pas en cause la qualité des services rendus. Depuis quelques années, nous avons la chance d'avoir dans le 11<sup>e</sup> arrondissement des menus de qualité grâce au travail mené avec la commission des menus et la diététicienne, et au travail que nous avons engagé avec le 4<sup>e</sup> arrondissement (groupement de commandes). Cette réforme va dans le bon sens.

Je vais axer mon propos sur le périscolaire. Je l'indique en tant que membre de cette Mission d'Information et d'Evaluation qui a travaillé durant six mois, avec M. Jean-Baptiste MENGUY, président de la MIE, conseiller de Paris, Republicain, et Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, rapporteur, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement : toutes les auditions ont démontré que la réforme du périscolaire, notamment à travers l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE), avait permis aux jeunes parisiennes et parisiens de pouvoir pratiquer des activités qu'elles/ils n'auraient pas pu pratiquer autrement. Les associations de parents d'élèves ont quasi unanimement manifesté leur satisfaction. Partis d'une réforme quantitative (85% des enfants fréquentent les activités périscolaires, notamment dans le 11<sup>e</sup> arrondissement), nous évoluons vers une réforme qualitative. Cette MIE a permis cette évolution grâce aux 50 préconisations votées à l'unanimité par les élus de droite et de gauche, et grâce aux associations qui mènent ces activités pour les enfants.

Par rapport à d'autres collectivités, Paris a été la première ville à mettre en place cette réforme, avec un objectif qui n'est pas partagé par d'autres villes comme Lyon ou Marseille, celui de la gratuité des activités. Il faut souligner ce point car cela va dans le sens de l'égalité, pour faire en sorte que tous les élèves puissent accéder à toutes les activités dans le cadre de l'ARE.

Le travail que nous avons mené au sein de la MIE a permis de tendre vers cette notion de qualité qui doit permettre à l'ARE d'évoluer. Je suis content que la rentrée scolaire se soit bien passée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement où la situation est particulière. Vous avez rappelé la visite de la Ministre de l'Education et du Ministre de l'Intérieur. Concernant la sécurité, chacun prend la mesure de sa responsabilité, qu'il s'agisse des directeurs d'écoles ou des enseignants. Je tenais à les féliciter. On ne perd pas d'élèves dans les établissements publics du 11<sup>e</sup> arrondissement grâce à cette volonté de développer la mixité pour plus d'égalité. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER. »

**Mme CHARPENTIER** : « Je suis un peu surprise que Mme SPINNEWEBER s'étonne du départ des familles du 11<sup>e</sup> arrondissement. Compte tenu de la petitesse des appartements, il est logique que les familles préfèrent partir. Or, vous votez défavorablement à chaque occasion qu'il nous est présenté pour créer du logement social. Vous votez donc contre le fait que les familles restent à Paris. »

**M. le Maire** : « Merci. Je vais donner la parole à M. Jean-Luc BALLOT, Inspecteur de l'Education Nationale, pour parler notamment des effectifs. »

**M. BALLOT** : « Bonsoir. Je peux vous donner deux indications générales sur les effectifs. Comme vous l'avez indiqué, il ne s'agit pas seulement du 11<sup>e</sup> arrondissement mais de l'ensemble de la commune. Cette baisse ne profite pas aux écoles privées, au niveau parisien et national. Elles perdent même des élèves. Il n'y a donc pas de lien à établir. »

Concernant la sécurité, nous avons visité les écoles avec Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN et M. Stéphane MARTINET. Il reste un ou deux points sur lesquels nous devons

travailler (je pense que la Mairie vous informera de la chronologie des travaux), mais je n'ai pas d'inquiétude particulière car j'ai été rassuré par tout ce que j'ai vu. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour répondre. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Je reviens sur le point de la restauration scolaire. Le sujet est encore en pourparlers, rien n'est encore vraiment défini. Certaines futures mesures seront intéressantes, notamment sur le statut des professionnels (différent d'une caisse des écoles à une autre) ou la mutualisation des paiements et des commandes de matériels.

Concernant les achats, nous souhaitons bien évidemment conserver les producteurs locaux. Il n'est pas question de créer une grande centrale d'achats pour les produits frais, mais cela peut être intéressant pour les produits d'épicerie.

Concernant la baisse des effectifs sur Paris, il est intéressant de noter qu'aucun poste n'a été fermé grâce à un volant de remplaçants plus intéressant.

Concernant la sécurité, je vous ai indiqué que des visiophones ont été installés dans toutes les écoles où il y avait des loges aveugles ou un manque de visibilité. Toutes les vitres ont également été opacifiées. Dernièrement, une directrice nous a demandé d'ajouter d'autres opacifiants. Nous sommes toujours à l'écoute. J'ai également indiqué que, en lien avec la CASPE, le commissariat du 11<sup>e</sup> arrondissement effectuera des visites groupées pour affiner certains diagnostics. Nous nous sommes rendu compte que certaines prérogatives contre les incendies vont contre l'intrusion. Le problème n'est pas facile à résoudre. Mais des réunions au commissariat avec tous les directeurs d'école ont été organisées pour expliquer toutes les mesures à prendre et pour être à leur écoute. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Ce qu'il faut retenir dans cet échange sur la sécurité est que nous sommes à l'écoute et que nous ferons les travaux complémentaires qui s'avèreraient nécessaires. Au-delà des diagnostics effectués par le commissariat, d'autres diagnostics sont émis par la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), en lien avec la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), et permettent d'avoir une analyse beaucoup plus approfondie. Les visites du commissariat ont seulement pour but de vérifier le bon fonctionnement et d'identifier des dysfonctionnements. Le travail de fond de la DASCO, mené sur plusieurs semaines, étudie la structure et le fonctionnement du bâtiment, notamment sur les groupes scolaires comme Alphonse Baudin – Saint Sébastien, qui se trouve à mi-chemin entre le Bataclan et les anciens locaux de Charlie Hebdo. Il y avait une forte demande de sécurisation de la part du personnel et des parents d'élèves de ce groupe à la situation complexe car comportant plusieurs entrées. Il était donc légitime que ce groupe scolaire ait été le premier à pouvoir bénéficier d'un tel diagnostic.

Il faut noter que toutes ces mesures ont été réalisées en un temps record, depuis le moment où la Maire de Paris a décidé d'investir une partie du budget dans ces travaux supplémentaires de mise en sécurité. Tous les travaux ont maintenant pu être réalisés dans l'ensemble des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement, ce qui est considérable. Mais nous restons à l'écoute d'éventuels besoins.

A vous entendre parler de la réforme des écoles, toutes les décisions auraient été prises à la hâte. Je souhaite rappeler que la Maire de Paris a souhaité lancer une concertation sur cette réforme, en partant d'un diagnostic : nous avons 20 Caisses des écoles employant chacune des dizaines ou des centaines d'agents, avec 20 services chargés des ressources humaines, 20 services chargés de la

passation des marchés publics, 20 services techniques,... Cela ne semble pas constituer un fonctionnement optimal des moyens qui sont par définition limités. L'objectif initial de cette réforme était donc de rationaliser le mode de fonctionnement, d'un point de vue pratique, des Caisses des écoles, et d'éviter des dépenses qui s'avèrent inutiles. Il n'est pas utile d'avoir 20 services de ressources humaines dans 20 Caisses des écoles. Par ailleurs, cela est insécurisant pour les équipes qui, malgré leurs compétences, connaissent moins de choses lorsqu'elles s'occupent de quelques dizaines d'agents que de l'ensemble des personnels des Caisses des écoles au niveau de la Ville.

Cette volonté de rationalisation est à l'œuvre et la concertation a été lancée, mais contrairement à ce que vous avez dit, rien n'a été décidé à ce jour. Aujourd'hui, je ne sais pas si un établissement public centralisé chapeautera l'ensemble ou si nous trouverons d'autres moyens de mutualiser les fonctions support et de garder les fonctions métier au plus proche. Il y a eu un certain nombre de critiques et d'alertes, reconnaissant cette démarche de bon sens. Elles ont été entendues et nous verrons ce qui sera décidé. Aucune décision n'a été prise et la concertation continue, avec la préoccupation de conserver la qualité de service dans les écoles : qualité des repas, de l'encadrement par les personnels et en matière de responsabilité d'achat en circuit court et durable.

J'espère que tous ces éléments permettront de vous rassurer. Les éléments essentiels sont la préservation de la qualité et la rationalisation de la gestion lorsque cela est possible. Rien n'est décidé, le sujet est toujours ouvert et fera encore l'objet de nombreuses réunions.

J'insiste sur le fait que nous sommes dans une situation particulièrement privilégiée à Paris qui nous permet d'avoir des moyens qui sont maintenus, malgré une baisse du nombre d'enfants, et comme l'a indiqué Mme PRADINAS-HOFFMANN, d'avoir des volants de remplacements qui ont fait défaut ces dernières années et qui ont conduit certaines classes sans professeur sur une longue durée. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » a été renforcé pour permettre de mettre en place un accompagnement personnalisé pour les enfants ayant des besoins.

Je félicite Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN et toutes les équipes travaillant pour les écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que M. BALLOT et l'ensemble des agents de l'Education Nationale pour cette rentrée réussie. »

### **HOMMAGE À MME FRANCINE GÉRY**

**M. le Maire :** « Nous reprenons l'ordre du jour habituel du Conseil d'arrondissement. Je vous propose de commencer par un hommage à Mme Francine GÉRY, une ancienne élue du 11<sup>e</sup> arrondissement. J'ai appris le 29 septembre dernier son décès survenu suite à une longue lutte contre la maladie. J'ai eu quelques échanges avec ses enfants et petits-enfants, qui se trouvent aux Emirats Arabes Unis et en Amérique. Ils n'ont pas pu être présents ce soir mais ils sont très touchés par ce dernier hommage rendu par le Conseil d'arrondissement à celle qui fut une figure associative et une ancienne élue de l'arrondissement.

Francine GÉRY est née en 1931 dans le département de la Loire, à Bourg-Argental. Elle a débuté sa vie professionnelle en tant qu'institutrice dans sa commune natale. En 1952, elle s'engage à la subdivision militaire de Lyon où elle exerce jusqu'en 1957 la fonction de secrétaire d'état-major à la direction du personnel de l'armée de terre.

Après un passage dans le privé en tant que chef du personnel dans une entreprise, elle réussit en 1976 le concours des agents des impôts et intègre ainsi la conservation des hypothèques à Paris, avant de devenir successivement contrôleur, contrôleur divisionnaire et contrôleur principal.

Parallèlement à sa carrière, Francine GÉRY s'engagea dans la vie associative de notre arrondissement. Membre pendant plus de 30 ans de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Sainte-Marguerite, elle fut également la Présidente puis la Présidente honoraire du comité local du Souvenir Français, comité dont l'actuel président est M. Jacques LEFORT. Elle a aussi été administratrice bénévole au Centre d'Action Sociale du 11<sup>e</sup> et devait en devenir l'administratrice honoraire. Enfin, elle a été déléguée du maire de Paris dans deux écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement, entre 1989 et 2001, mais aussi et surtout conseillère d'arrondissement, de 1992 à 1995.

Son dévouement au service de la Nation, de son armée, ou encore au service des plus démunis, lui ont valu d'être décorée à de multiples reprises, notamment par le Ministère des Finances, par la Ville de Paris (dont elle avait reçu la médaille d'argent), par le Souvenir Français ou encore par l'Union Nationale des Combattants. Elle était également chevalier de l'Ordre National du Mérite. Femme de conviction, Francine GÉRY a toujours eu le sens de l'intérêt général et a donné beaucoup de son temps comme de son énergie à notre ville et à notre arrondissement. Ce soir, nous l'en remercions pour tout cela. Je vous propose de vous lever pour observer une minute de silence. Merci. »

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Maire :** « J'ai reçu les pouvoirs de :

- M. Jacques LEFORT à Mme Nicole SPINNEWEBER
- Mme Hélène BIDARD à Mme Isabelle CHARPENTIER
- Mme Dominique KIELEMOËS à M. Luc LEBON
- M. Adrien TIBERTI à M. Michel BILIS
- Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET
- Mme Delphine TERLIZZI à Mme Joëlle MOREL
- Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Martine DEBIEUVRE

Je vous propose de désigner M. Florent HUBERT comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité. »

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016**

**M. le Maire :** « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016. Y-a-t-il des observations sur le procès-verbal diffusé ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

## COMMUNICATION SUR LES VŒUX ADOPTÉS PAR LES CONSEILS DE QUARTIER

**M. le Maire :** «Le conseil de quartier Bastille/Popincourt s'est réuni et a adopté plusieurs vœux relatifs au :

- respect du mobilier urbain par les skaters et les rollers ;
- l'accès aux espaces verts des personnes accueillies et accompagnées par le centre d'hébergement du 26 rue Popincourt, dans le but d'un travail d'insertion ;
- la disparition des moineaux dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, vœu que nous avons déjà adopté au dernier Conseil d'arrondissement.

Le conseil de quartier République/Saint Ambroise, réuni le 10 octobre, a adopté un vœu relatif à la Trame verte autour du projet du jardin Truillot. »

## COMMUNICATION SUR DES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**M. le Maire :** « Nous passons à la communication sur les délibérations présentées au Conseil départemental de Paris qu'il nous paraît important de porter à votre connaissance.

**2016 DASES 131-G** *Deux subventions en fonctionnement (324.244 €) et une subvention en investissement (107.664 €) relatives à la création d'un accueil de jour labellisé « Espace Solidarité Insertion »*

L'accueil de jour est à destination des familles en situation de rue et géré par les associations Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) et Œuvres de Secours Aux Enfants (OSE). Des locaux provisoires sont maintenant ouverts au 70 rue du Chemin Vert pour cet accueil familial. Ce lieu accueillait auparavant la PMI (protection maternelle infantile) qui a déménagé dans un autre arrondissement.

Après cette occupation temporaire, l'immeuble sera repris par la RIVP, bailleur de la Ville de Paris. J'ai émis le souhait qu'un programme de logements étudiants y soit développé car nous manquons cruellement de logements étudiants. 60 logements étudiants seront donc créés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, derrière la Mairie.

**2016 DASES 327-G** *Conventions et subventions (5.806.864 €) aux 30 centres sociaux associatifs parisiens*

Deux centres sociaux du 11<sup>e</sup> arrondissement sont concernés par ces subventions : Le Picoulet et Solidarité Roquette.

**2016 DASES 338-G** *Subventions (793.032 €) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par 6 associations*

Il est normal de voir toutes ces délibérations relatives à l'action sociale car le Conseil départemental traite du sujet. Lors de la prochaine séance du Conseil de Paris, une subvention sera notamment consacrée à la maraude spécialisée « Bociek », mise en œuvre par l'association Charonne dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

**2016 DASES 354-G** *Subvention (5.000 €) à l'association Santé Charonne (ASC) (11<sup>e</sup>)*

L'association ouvre une nouvelle maison de santé dans l'arrondissement, ouverte à tous les publics, au 61 boulevard de Charonne, immeuble qui sera prochainement inauguré.

**2016 DASES 393-G** *Subvention (60.000 €) et convention avec Logement Francilien pour la création d'un cabinet médical au 10 rue Morand (11<sup>e</sup>) dans le cadre de Paris Med'*

Nous manquons de maisons de santé dans l'arrondissement donc nous saisissons toutes les opportunités pour en créer. Le dispositif Paris Med' permet de conventionner des maisons de santé. »

## **ÉTAT SPÉCIAL 2017**

### **11201626 Adoption de l'état spécial 2017**

**M. le Maire** : « Les élus se sont inscrits sur les délibérations sur lesquelles ils voulaient intervenir. Il n'y a pas d'inscrit sur l'adoption de l'état spécial pour 2017 (budget de la Mairie d'arrondissement), mais nous n'allons pas l'inclure dans le vote global des autres délibérations car le groupe Les Républicains a notifié son abstention. M. Luc LEBON nous présente la délibération. »

**M. LEBON** : « L'état spécial de l'arrondissement peut sembler en baisse (-1,7 %) mais il s'agit d'une baisse en trompe-l'œil car toute la baisse provient de la baisse des dotations en fluides. Les fluides sont calculés sur la base des consommations sur les trois dernières années pour avoir le budget le plus sincère possible. Il s'agit donc d'une baisse automatique. Hors fluides, le budget est donc en fait en hausse de 3% dans l'arrondissement. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci. Je vous propose de passer au vote. Les élus de l'opposition s'abstiennent. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

### **ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI**

#### **2016 DAE 144 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré Bastille (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « La première délibération faisant l'objet d'une inscription est relative au Carré Bastille. M. Philippe DUCLOUX va présenter la délibération et M. Jean-Pierre CORSIA va répondre. »

**M. DUCLOUX** : « Merci M. le Maire. L'association Carré Bastille a changé de président : Mme Dorothy POLLEY a cédé sa place à M. Fernando DA GRACA, président du restaurant portugais Paris-Lisbonne.

Cette année a été particulière pour les commerçants suite aux attentats qui les ont impactés plus ou moins directement. Depuis 2015, nous avons créé trois associations de commerçants afin que la vie commerçante reprenne suite à la défection des touristes dans les quartiers : associations de la rue du Faubourg du Temple, de la rue de Charonne et de la rue Oberkampf. Nous avons également mis en place des animations lors des week-ends de septembre comme le Festival

Bastille Quartier Libre, des animations dans le square Folie Titon, dans le quartier Faidherbe/Charonne avec l'association Village Faidherbe, et dans le quartier Faubourg du temple/Fontaine au Roi. Je remercie Mme Jeanne MOUTET qui a beaucoup œuvré pour que ces événements se déroulent dans de bonnes conditions.

Il a été difficile de mettre en place ces animations car les autorisations préfectorales ont parfois été délivrées la veille. En termes de communication, cela n'était pas toujours évident. Mais le festival de Carré Bastille s'est bien déroulé et les gens ont eu plaisir à rencontrer les commerçants des rues de Charonne, Keller, Roquette et du quartier Bastille.

Vous savez peut-être qu'un guide a été créé il y a quelques années. Cette année, nous avons fait en sorte que, pour la première fois, ce guide soit également publié en anglais pour inciter les touristes anglophones à revenir dans ce quartier Bastille, haut lieu de la vie touristique parisienne et nationale.

Nous soutenons ces commerçants au quotidien afin que la vie reprenne pleinement dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA** : « Comme vous le savez, je m'intéresse à la vitalité associative dans notre arrondissement. Il y a à peu près 400 à 500 associations assez actives. Je m'interroge donc sur les associations de commerçants : quel est le nombre d'associations de commerçants qui existent actuellement ?

Par ailleurs, l'association Carré Bastille est très dynamique mais il y a eu un changement de président récemment. Le dernier festival Quartier Libre semble ne pas avoir suffisamment mobilisé ou impliqué les commerçants. Il y a certainement des raisons liées aux problèmes de sécurité, vous pourrez peut-être nous les préciser.

Au-delà des animations à caractère commercial, peut-on mobiliser les commerçants sur des initiatives pour une consommation plus responsable, ou pour davantage de circuits courts, ou pour une meilleure qualité de service par le biais d'un label spécifique ou en les impliquant davantage dans le projet de monnaie locale que nous mettons en place dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ? Merci. »

**M. le Maire** : « Je vous invite donc à travailler ensemble ! Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à M. DUCLOUX pour répondre. »

**M. DUCLOUX** : « 4500 commerces font vivre l'activité économique dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et il y a aujourd'hui 15 associations de commerçants. Vous étiez présent avec Mme Francine BAVAY-GUILLAUME au Festival Bastille Quartier Libre et vous avez pu remarquer que les commerçants sont totalement investis sur cette création de monnaie locale.

J'avais oublié de préciser qu'au-delà des animations organisées, nous allons certainement lancer un partenariat avec l'Orchestre de chambre de Paris. Avec Carré Bastille, l'église Notre Dame d'Espérance et le Village Faidherbe, nous avons organisé deux concerts au Palais de la Femme afin de ramener la culture dans nos quartiers. Il est important d'avoir cette dimension culturelle à travers les activités commerciales et les associations de commerçants. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Nous apprécions tous le travail du Carré Bastille et plus globalement celui des associations de commerçants qui sont des interlocuteurs très utiles pour le bon fonctionnement et la bonne vie de nos quartiers.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2016 DAE 213 Subventions (175.000 euros) et conventions avec 9 organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2016**

**M. le Maire :** « M. Jean-Pierre CORSIA va présenter la délibération. »

**M. CORSIA :** « Merci M. le Maire. L'économie sociale et solidaire (ESS) représente près de 10 % des emplois à Paris, avec des structures historiques (associations, coopératives, mutuelles), et aussi avec des entreprises d'utilité sociale. En outre, l'ESS peut jouer un rôle d'aiguillon pour l'ensemble de l'écosystème parisien. C'est la raison pour laquelle il faut la développer.

C'est dans cette perspective qu'un appel à projets pour le développement de l'ESS à Paris a été lancé, et plusieurs projets ont été sélectionnés dont certains sont localisés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement :

- CoworkCrèche : l'association propose un espace de coworking destiné aux familles ayant des enfants à mettre en crèche. L'aide sollicitée permettra l'embauche d'un salarié supplémentaire (22.000 €).
- La Cloche : L'association, très visible dans l'arrondissement, se développe énormément et compte une dizaine de salariés.  
Elle vient en aide aux personnes sans abri. Je vous propose de leur accorder une subvention de 20.000 €.
- Belleville Citoyenne (13<sup>e</sup>). L'association organise des activités artistiques, dans les nouvelles technologies, pour aider les personnes en situation de décrochage ou de reconversion professionnelle. Nous vous proposons de leur accorder une subvention de 10.000 €.

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND :** « Bonsoir. Nous n'avons pas de souci avec les associations citées. Nous avons seulement une interrogation sur la Cloche : nous avons compris que les 22.000 € pour CoworkCrèche étaient destinés à l'embauche d'un salarié supplémentaire, mais les 20.000 € de subventions pour La Cloche sont-ils également destinés à l'embauche d'un salarié ? »

**M. CORSIA :** « Il ne s'agit pas seulement d'une demande d'embauche, il y a également un réseau à animer, avec des moyens et de la communication à mettre en place. La subvention est davantage destinée aux besoins généraux de gestion de l'association. »

**M. le Maire :** « Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES / POLITIQUE DE LA VILLE****2016 DDCT 98 Subventions (70.000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)**

**M. le Maire :** « Je donne la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER pour présenter cette délibération. »

**Mme CHARPENTIER :** « Merci M. le Maire. Il s'agit de financer les Fonds de participation des habitants (FPH) dans les quartiers Politique de la Ville (quartier Belleville/Fontaine au Roi dans le 11<sup>e</sup>). Ces fonds permettent de financer des projets visant à créer du lien social, proposés par les habitants ou les associations. Les habitants saisissent régulièrement l'opportunité de présenter des projets ; une dizaine de projets pertinents sont toujours proposés lors des réunions. Il est donc parfois difficile de faire un choix car le budget est limité mais nous réussissons tout de même à mettre en place plusieurs projets dans ce quartier qui est en demande. »

**M. le Maire :** « Merci. En effet, ce quartier a besoin de plus de solidarité que d'autres. Le dispositif du Fonds de participation des habitants est en effet très intéressant. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Pour avoir participé à la commission du Fonds de participation des habitants dans ce quartier Fontaine au Roi pendant plusieurs années, avant d'être élue de la République, je me félicite du renouvellement de la subvention. Elle permet d'accorder une aide de 800 € maximum à des projets d'initiatives citoyennes, initiatives spontanées qui ne sont pas encore soutenues par des associations, car l'objectif est d'aider et d'impulser des démarches de quartier entre voisins et dans les copropriétés.

Avec la création récente des conseils de citoyens dans les quartiers Politique de la ville, j'imagine qu'une articulation entre la commission du Fonds de participation des habitants et le Conseil citoyen a été mise en place. Je souhaiterais avoir quelques informations sur cette articulation. Par exemple, y a-t-il une nouvelle composition de la commission du Fonds de participation des habitants en lien avec le Conseil citoyen, permettant un renouvellement des membres de cette commission ? Je pense que ce renouvellement serait positif. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER pour répondre. »

**Mme CHARPENTIER :** « Le Conseil citoyen est en train de se constituer, la démarche est assez longue et une question subsiste : doit-elle ou non se créer en association ? C'est difficile à trancher car il y a des habitants et des associations volontaires pour créer plus de démocratie dans ce quartier, mais ils ne sont pas à l'origine de l'initiative. En résumé, on leur a demandé d'être volontaires. Mais l'un des objectifs est que le Conseil citoyen se saisisse aussi du Fonds de participation des habitants pour permettre à plus d'habitants de participer et de faire des propositions pour des actions dans le quartier. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Nous souhaitons en effet aller vers cette direction. Le Conseil citoyen se met en place progressivement. Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **JEUNESSE ET SPORTS**

### **2016 DJS 91 Subventions (30.250 euros) à 8 associations sportives (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Mme Liliane CAPELLE va présenter cette délibération. »

**Mme CAPELLE** : « Merci M. le Maire. Nous avons déjà délibéré sur une première vague de subventions pour des associations sportives du 11<sup>e</sup> arrondissement. Il nous est demandé d'approuver l'attribution de subventions de :

- 1.600 € pour Gymnastique rythmique sportive Paris 11
- 4.500 € pour Club basket Paris 11
- 3.800 € pour ABC Bouvines
- 1.550 € pour F.C. Paris Arc-en-Ciel
- 1.800 € pour Sité-Bad
- 9.000 € pour Tennis club du XI<sup>e</sup> - Association sportive Saint Bernard
- 7.000 € pour Union sportive Paris 11
- 1.000 € pour Baseball club de France »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Je voudrais avoir une précision sur le Tennis Club du XI<sup>e</sup> : le montant de leur subvention est bien supérieur aux autres subventions attribuées, quelle en est la raison ? D'autant plus que la trésorerie de l'Association sportive Saint Bernard est assez conséquente. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à Mme Liliane CAPELLE. »

**Mme CAPELLE** : « Si vous avez bien regardé les documents qui vous ont été remis, vous aurez remarqué que les subventions de l'association ont diminué, non pas à cause d'un manque de compétence ou d'efficacité mais pour rééquilibrer le montant de la subvention de la Ville compte tenu de leur trésorerie. Leur subvention est plus importante car l'association se développe et compte beaucoup de licenciés (559 en 2015 contre 519 licenciés en 2014). La subvention est proportionnelle au nombre de licenciés entraînant plus de besoins de créneaux ou l'organisation de nombreuses compétitions, qui sont d'ailleurs reconnues sur le plan francilien. Je vous remercie. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Mon propos n'était pas de remettre en cause le fonctionnement et le travail de cette association. Compte tenu de sa trésorerie d'environ 200.000€, nous nous demandions si d'autres associations n'étaient pas un peu plus en difficulté et auraient éventuellement besoin de ce petit coup de pouce supplémentaire ? »

**M. le Maire** : « Ce débat est récurrent. On ne peut évaluer la position d'une association à partir de sa trésorerie. Par ailleurs, la fiche de présentation de l'association jointe à la délibération n'indique pas une trésorerie de 200.000 € mais de 80.256, 59 €. La trésorerie représente l'état des caisses à un jour donné et peut correspondre à la période avant le paiement des salaires et des charges, ou après la perception d'une subvention importante. Elle ne traduit pas la bonne ou mauvaise santé de l'association, mais elle est la photographie de son état à un instant précis. Il faut donc étudier également le fond de roulement, les besoins et le résultat. Le résultat de l'exercice passé est négatif (-26.900 €) signifiant qu'ils n'ont pas fait de bénéfices. Cette association a un budget élevé (de l'ordre de 250.000 € au vu des recettes et des dépenses) mais le résultat est modeste, bien que négatif. Cela montre qu'elle a besoin de cette subvention. De plus, comme l'a indiqué Mme CAPELLE, il s'agit d'une grande association.

Vos collègues et vous intervenez régulièrement sur les subventions pour nous interroger sur les raisons de leur diminution. Je constate maintenant que vous vous demandez pourquoi il n'y en pas davantage. J'essaie de comprendre la cohérence de votre position.

Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## URBANISME

### **2016 DU 60 APUI - site Sous-Station Voltaire, 14 avenue Parmentier (11<sup>e</sup>) - Désignation du lauréat – Division en volumes - Déclassement et signature de la promesse de BEA**

**M. le Maire** : « M. Patrick BLOCHE va présenter la délibération. »

**M. BLOCHE** : « Merci M. le Maire de me donner la parole pour rapporter ce beau projet. Je pense que, devant un public aussi averti, je n'ai pas besoin de retracer l'historique de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris » que la Maire de Paris et son adjoint M. Jean-Louis MISSIKA ont lancé sur 23 sites, propriétés de la Ville ou de ses partenaires, proposés à la vente ou à la location en vue de réalisations de projets urbains innovants.

Cet appel à projets avait été lancé le 3 novembre 2014. Le site de la Sous-station Voltaire, au 14 avenue Parmentier, avait été sélectionné dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Le cahier des charges de l'appel à projets avait défini six critères de sélection d'un genre nouveau : l'innovation, les qualités architecturales et d'intégration urbaine du projet, la faisabilité économique du projet, ses performances environnementales, la cohérence entre la nature du projet et la capacité financière du porteur de projet, et enfin le prix. En janvier 2016, le jury (M. le Maire et moi-même y avons participé) a proposé de retenir comme lauréat le projet « Cinéma Etoile Voltaire » porté par la Société Etoile Cinémas, un distributeur ayant plusieurs salles à Paris dont le complexe de la Porte des Lilas.

Le projet du lauréat est un programme mixte composé de :

- un cinéma constitué de 5 salles, soit environ 500 fauteuils,
- un hall d'accueil au rez-de-chaussée,
- des bureaux localisés en R+3, qui permettront d'accueillir notamment la Société des Réalisateur de Films,

- un espace de restauration constitué d'un restaurant de 150 couverts et d'une terrasse.

La présente délibération s'intègre dans un processus qui amène à la saisie du Conseil de Paris et du Conseil d'arrondissement en matière de projets d'urbanisme. Elle a donc pour objet :

- de désigner le lauréat de l'appel à projets urbains innovants pour le site de la Sous-Station Voltaire, la Société Etoile Cinémas ;
- d'approuver l'état descriptif de division en volumes avec constitution de servitudes et d'autoriser sa signature ;
- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du volume n° 2 ;
- d'autoriser la signature de la promesse de bail emphytéotique puis du bail emphytéotique au profit du lauréat désigné ;
- d'autoriser le lauréat à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires (qui nous amènera à intervenir de nouveau lors du dépôt du permis de construire) ;
- d'autoriser le lauréat à procéder aux diagnostics et aux sondages nécessaires à la réalisation du projet, ce qui ne sera pas inutile compte tenu de l'historique industriel de ce site. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Je souhaite, comme je l'avais dit en septembre 2015, expliquer la position du groupe écologiste. Nous avons alors indiqué nos souhaits :

- le maintien du volume actuel,
- la sobriété des travaux, la préservation du verger installé sur le toit,
- la réalisation de séances de cinéma programmée et organisée par les habitants du quartier,
- la promotion et l'expérimentation des innovations de la ville écologique d'aujourd'hui et de demain à travers l'agriculture urbaine, l'économie circulaire, l'aquaponie et l'architecture post-carbone,
- l'ouverture du lieu assurée par une gestion publique et associative.

Ce que propose la délibération est une activité commerciale dans un bâtiment rehaussé d'un étage. Nous sommes le seul groupe politique à désapprouver le choix de signer avec la société Etoile Cinémas un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans. Nous estimons que le 11<sup>e</sup> arrondissement a besoin de garder son patrimoine qui est très réduit. Nous estimons que le 11<sup>e</sup> arrondissement a la capacité, avec l'énergie de ses habitants, de créer des lieux novateurs, inédits, solidaires et écologiques. Situé au cœur du 11<sup>e</sup>, à proximité de la mairie, le 14 avenue Parmentier est un lieu exceptionnel par sa richesse architecturale et par son volume.

Des expériences culturelles y ont été menées pendant plusieurs années. Le rôle de notre équipe municipale était de faire le bilan de ces années et de poursuivre, d'améliorer et de soutenir l'appropriation du 14 avenue Parmentier par les habitants, et non brader ce bâtiment à une société privée.

Les habitantes et les habitants du 11<sup>e</sup> expriment régulièrement leur volonté d'avoir des accès à des salles pour se réunir, pour faire vivre le vivre-ensemble, qui a été particulièrement meurtri ces derniers mois. Nous l'avons encore constaté lors des projets des Budgets Participatifs. Nous savons tous combien l'absence de salles pour que les habitants puissent organiser des activités était un vrai souci. Dans un arrondissement très dense où les appartements sont souvent petits, les Parisiennes et les Parisiens ont besoin d'espace et d'espaces de convivialité. Ainsi, de nombreux projets tels que la création de cuisines collectives, la projection de films, d'espaces de trocs divers sont régulièrement réclamés.

Cette délibération n'entend pas ces demandes qui s'expriment depuis plus de vingt ans. Elle préfère laisser une opportunité rare dans le 11<sup>e</sup> à une activité commerciale. La délibération de ce soir prend acte de l'incapacité de notre municipalité à porter un projet public et associatif innovant pour le 14 avenue Parmentier. Le groupe écologiste regrette ce choix et votera contre cette délibération. »

**M. le Maire** : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF a demandé la parole. »

**M. MIKHAÏLOFF** : « Merci M. le Maire. Je ne vois pas de contradiction entre une activité privée et la poursuite d'une diffusion culturelle. La plupart des cinémas sont privés. Certains sont des cinémas d'art et d'essai, d'autres sont plus commerciaux.

Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants salue la démarche de la Ville de Paris pour essayer de sélectionner le projet le plus innovant. Cette démarche de partenariat public/privé nous semble intéressante. Le projet retenu va à la fois préserver le patrimoine, le mettre en valeur, et créer de l'activité sur cette place centrale de notre arrondissement, au commencement de l'avenue Parmentier, dans un secteur qui n'est pas très vivant. L'installation de ce cinéma va probablement créer une petite dynamique commerciale et ce n'est pas un gros mot : l'urbanité est aussi composée de commerces et d'une mixité entre activités commerciales et culturelles.

Il s'agit d'une bonne nouvelle pour le patrimoine, pour les finances de la Ville, pour le dynamisme commercial, pour l'animation de ce secteur de notre arrondissement, pour le paysage urbain et pour les habitants qui bénéficieront d'un nouveau service. Le projet culturel est intéressant : créer cinq salles avec un joli restaurant dans un si petit espace constitue une vraie performance.

Nous nous réjouissons de ce projet et de sa finalité qui permettra d'offrir un nouvel espace de diffusion culturelle au plus grand nombre, et de conforter le plaisir d'habiter dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, ce qui est normal car nous avons déjà eu ce débat auparavant. Je redonne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Merci M. le Maire. Oui, c'est le lot des projets d'urbanisme qui font l'objet de plusieurs délibérations. Nous sommes inévitablement dans la répétition, mais la répétition peut également être un élément de conviction. Il faut vivre d'espoir.

Je ne vais pas reprendre toute l'histoire de cette adresse, elle est connue de toutes et de tous : vous avez été le premier, M. le Maire, à porter le projet lors des élections municipales de 2014. Vous aviez relayé une ancienne demande des habitants, des riverains, du conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault, pour avoir un cinéma à cette adresse. Cette volonté s'est exprimée devant les habitants et le suffrage l'a légitimée. Sur les 23 projets, ce fut le seul qui était directement ciblé pour qu'il y ait un cinéma, exprimant ainsi combien la Maire de Paris et son adjoint Jean-Louis MISSIKA avaient souhaité prendre en compte la volonté de la municipalité du 11<sup>e</sup> arrondissement et de son maire et, par là même, la volonté des habitants et des organes de démocratie participative.

Le projet est centré sur l'activité cinématographique. Il y a dans cette salle quelques experts bien référencés par nos services, et j'espère en faire partie, mais être exploitant d'une ou de cinq salles de cinéma est un métier. Personnellement, je serai incapable d'exercer ce métier. Il s'agit d'être en contact avec des producteurs et des distributeurs, d'avoir une programmation diverse qui

permette d'atteindre un équilibre financier, chose qui n'est pas évidente à faire dans l'activité de l'exploitation cinématographique. Je me suis rendu au dernier congrès de la Fédération nationale des salles de cinéma et j'ai pu me confronter à des réalités très objectives. Certes, il s'agit d'une activité commerciale mais je ne pense pas qu'on puisse considérer cet adjectif comme un adjectif inacceptable par nature.

Mme MOREL, lorsque vous évoquez l'appropriation du bâtiment par les habitants, c'est l'espoir que j'ai nourri en mon temps, que M. François VAUGLIN et que le plus grand nombre des élus de cette majorité nourrissent aussi. En 2008, le Maire de Paris et son adjoint à la culture avaient décidé d'y installer la Générale Nord-Est qui devait quitter le 19<sup>e</sup> arrondissement. La Générale Nord-Est a beau être une association, toujours est-il qu'elle développe une activité privée. Je pense que le meilleur moyen pour les habitants de s'approprier le bâtiment est de s'y retrouver, à travers le projet longtemps espéré, c'est-à-dire d'aller au cinéma à cette adresse et de bénéficier de prestations annexes (restaurants, activités).

Ces éléments m'amènent à estimer que le projet proposé n'est pas seulement un projet de nature commerciale mais également un projet culturel, avec un cinéma de 500 fauteuils. Je pense qu'il s'agit d'un grand acquis pour notre arrondissement, de pouvoir y accueillir la Société des Réalisateurs de Films (SRF). Ceux qui connaissent la SRF et le festival « La Quinzaine des Réalisateurs » qu'elle organise en marge du Festival de Cannes savent qu'il s'agit d'une plus-value intellectuelle. Ce cinéma aura une grande exigence artistique et jouera la carte de la diversité des publics par une programmation qui n'oubliera pas le jeune public. C'est la raison pour laquelle j'exprime une certaine fierté, comme vous M. le Maire, à présenter ce projet. J'espère un vote positif du Conseil d'arrondissement ce soir.

Je rappelle accessoirement qu'il n'y a pas de vente du bâtiment mais une location par bail emphytéotique de 40 ans. Il s'agit en tout cas d'un très beau projet et d'une vraie chance pour notre arrondissement, surtout au cœur de celui-ci, considérant que les cinémas se situent en périphérie. Nous retrouverons le 11<sup>e</sup> arrondissement d'antan, quand il y avait une multitude de cinémas de quartiers depuis disparus. On renoue avec une tradition, particulièrement à cette adresse. Il s'agit maintenant d'accompagner ce beau projet dans les meilleures conditions qui soient. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Pour nous, il s'agit tout simplement de respecter les engagements que nous avons pris. Je rappelle que des réunions publiques ont eu lieu dans cette même salle des fêtes où les habitants ont pu montrer leur attachement à la réalisation du projet. M. Patrick BLOCHE a dit l'essentiel. D'autres délibérations seront examinées avant la finalisation du projet, nous aurons donc l'occasion de poursuivre ce débat.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**2016 DU 206 Cession des immeubles 8-10 rue Léon Frot et 18 rue Neuve des Boulets (11<sup>e</sup>) au terme d'un appel à candidatures**

**M. le Maire :** « Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

**M. DUCLOUX :** « Merci M. le Maire. Cette délibération fait suite à une délibération quasi identique (2005 DDEEES 175) présentée au Conseil d'arrondissement du 18 juin 2015. Elle portait sur 30 immeubles d'activités construits, pour 17 d'entre eux, par la SAGI et la RIVP à partir de 1980, dans le cadre de deux conventions pour la réalisation de la gestion d'immeuble à usage principal d'activité. Les deux conventions devaient être résiliées et la situation foncière des immeubles concernés devait être modifiée. Devaient également être précisées les orientations pour ces immeubles, dont 4 dans le 11<sup>e</sup> arrondissement (14-26 rue Bouvier, 2-6 allée Verte, 16 passage de la Bonne Graine, 5-13 cité Beauharnais), en faveur de l'artisanat, des métiers d'art et des jeunes entreprises innovantes. Par ailleurs, la délibération précisait que la sortie du parc municipal des 8-10 rue Léon Frot et 18 rue Neuve des Boulets (accueillant des commerces et des entreprises classiques) pouvait être envisagée. Le projet soumis aujourd'hui porte sur ces deux immeubles.

L'option d'une affectation de ces immeubles au service des priorités municipales (artisanat, métiers d'art, innovation économique) s'avère très coûteuse financièrement compte tenu du régime protecteur des baux commerciaux dont bénéficie les occupants. De ce fait, un appel à candidature a été organisé par les services municipaux en vue de la vente de ces deux immeubles, dont la valeur a été estimée par France Domaine à 7,2 millions € pour l'immeuble du 8-10 rue Léon Frot, et 1,8 millions € le 18 rue Neuve des Boulets.

Fin septembre, le Conseil du patrimoine a émis un avis favorable aux deux seules offres d'achat supérieures aux estimations de France Domaine, pour une cession de l'immeuble rue Léon Frot au profit de la société PAREF pour 8.508.000 €, et de l'immeuble rue Neuve des Boulets au profit de la société Profideo pour 1.810.000 €.

Deux régularisations foncières doivent être réalisées au préalable de tout acte de vente :

- sur une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble 18 rue Neuve des Boulets, où se situe un accès au parking d'un immeuble voisin, afin qu'elle reste propriété de la Ville de Paris ;
- sur la résiliation partielle (car correspondant uniquement à ces immeubles) du bail emphytéotique conclue par la Ville de Paris et la RIVP en 1983. Compte tenu de ce caractère anticipé, cette résiliation amènera la Ville à verser à la RIVP une indemnité de 767.484 € pour les deux immeubles.

Cette délibération intervient dans la droite ligne de celle du 18 juin 2015 et se fait dans un cadre qui vise à permettre à la RIVP, à travers des moyens supplémentaires, de favoriser aussi la construction d'autres logements. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, nous avons un projet très ambitieux à l'angle de la rue des Taillandiers et du passage des Taillandiers, où se situe une cité artisanale en mauvais état : la Ville va confier à la RIVP la rénovation et la réhabilitation de cette cité artisanale pour permettre aux artisans présents de rester et de remettre de l'artisanat à quelques pas du Faubourg Saint Antoine. Il ne s'agit donc pas d'une simple opération visant à vendre un patrimoine, elle se fait aussi avec des engagements qui vont être faits dans le cadre de la défense de l'artisanat. Les utilisateurs de ces locaux auront toutes les garanties. La plupart sont locataires pour encore une dizaine d'années et n'avez crainte, ils ne seront évidemment pas mis à la porte.

Ce projet de délibération concerne également l'ensemble de Paris où le patrimoine est important. J'ai également siégé à la MIE lorsqu'elle a travaillé sur le patrimoine de la Ville. Lorsque deux immeubles de ce type sont vendus, il s'agit d'une « aiguille dans une botte de foin ». Si certains d'entre vous s'inquiètent ou ont quelques réserves sur le projet, je tiens à les rassurer. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Michel BILIS, puis à M. Pierre JAPHET. »

**M. BILIS** : « Merci M. le Maire. Le groupe Communistes-Front de gauche envisage de voter contre cette délibération. Je pense que cela ne surprendra personne, il s'agit d'une position de principe forte qui fait que nous désapprouvons tout ce qui est aliénation et cession/vente du patrimoine immobilier de la Ville de Paris. S'il est question de résilier un bail emphytéotique, il nous semble que, compte tenu de la situation du logement social dans le 11<sup>e</sup> arrondissement (12% de logement sociaux), il est plus urgent et prioritaire de réutiliser ces immeubles pour l'installation de logements sociaux. »

**M. JAPHET** : « Merci M. le Maire. Cette délibération appelle à quelques remarques de notre part et à une explication de vote. Je commence par une remarque générale : comme nos collègues communistes, les élus écologistes sont critiques d'une politique qui consiste à vendre et donc à privatiser le patrimoine municipal. En faisant cela, la Ville fait évidemment rentrer des sommes importantes dans ses caisses, mais sur le long terme, elle se prive non seulement d'une source de revenus constants mais aussi, et surtout, d'une marge de manœuvres en matière d'urbanisme dans un territoire parisien fortement contraint. Cette critique générale est modérée par le fait qu'en face de cette politique de cessions foncières, s'inscrit aussi une politique d'acquisitions foncières au service du logement social. Pour illustrer les propos de M. DUCLOUX par quelques chiffres, le compte foncier 2016 prévoit 200 millions d'euros de cessions. En face de ces recettes, on trouve 142 millions d'euros d'achats fonciers pour le social et 50 millions d'euros pour des emprises destinées à de nouveaux équipements. Quand on fait le bilan sur une année comme 2016, la valeur du patrimoine dont la Ville se sépare est de 33 millions d'euros, qu'il faut ramener à la valeur totale du patrimoine foncier de la Ville de Paris. Vous disiez que le patrimoine de la Ville de Paris est faramineux. Effectivement, la Chambre régionale des comptes estime ce patrimoine à 23 milliards d'euros. 33 millions d'euros représentent donc 1,4/1000<sup>e</sup> de ce patrimoine.

J'ai ensuite deux remarques plus particulières sur ces deux cessions. La première concerne le prix de cession de l'immeuble de la rue Léon Frot. En effet, la Ville propose d'accepter une offre à 8.508.000 €, soit 18 % de plus que l'estimation réalisée par France Domaine 75 (7,2 millions €). Nous nous étonnons que la Ville contribue ainsi à faire monter les prix de l'immobilier commercial et qu'elle participe d'une certaine façon à la spéculation immobilière. On ne peut pas agir de cette manière et déplorer en même temps que l'immobilier parisien soit de plus en plus cher. Cela nous paraît un peu schizophrénique.

Ma deuxième remarque : ces immeubles commerciaux auraient pu servir de soutien aux entreprises innovantes, à l'artisanat ou aux métiers d'art. Or, on nous dit que cette alternative n'a été jugée ni opportune ni réaliste, mais sans donner d'éléments objectifs qui permettent de juger par nous-mêmes de la pertinence de cette décision. En conséquence, nous votons contre. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Philippe DUCLOUX va répondre. »

**M. DUCLOUX** : « M. Michel BILIS et M. Pierre JAPHET ont exposé leurs explications de vote. J'avais apporté quelques éléments de réponse dans mon propos liminaire. Je pense avoir été clair et précis, je n'ai pas d'information complémentaire à apporter. »

**M. le Maire** : « Merci. Il me semble important que chacun comprenne que nous nous réjouissons que le prix de vente soit le plus élevé possible car l'argent issu des ventes de locaux commerciaux

sert notamment à financer la réalisation de logements sociaux. Plus nous effectuerons de cessions rentables, plus nous aurons de possibilités de créer du logement social, la priorité n° 1 de la Maire de Paris.

Votre idée de réserver ces locaux pour l'artisanat, les métiers d'art ou les entreprises innovantes est une bonne idée, mais ces locaux sont occupés aujourd'hui par des sociétés commerciales qui ont signé des baux commerciaux. Pour rompre un bail commercial, il faut payer une indemnité d'éviction considérable. Le montant total des indemnités à régler aux occupants actuels serait bien supérieur aux prix des cessions évoquées ce soir. Il ne serait pas de bonne gestion d'utiliser l'argent de la municipalité de telle manière. Les sociétés installées prospèrent, créent de l'emploi et peuvent racheter leurs locaux, et j'en suis ravi. Grâce à ce type d'opération, la Ville va pouvoir récupérer des fonds pour conduire d'autres projets : logements sociaux, autres hôtels d'activités, crèches, locaux artisanaux (par exemple, passage des Taillandiers).

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts et du groupe Communistes-Front de Gauche. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

### **VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTION**

**M. le Maire** : « Nous avons examiné les délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Nous allons procéder au vote global des délibérations sans inscription :

- **11201628** Signature d'une convention avec le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) – Mise à disposition d'une emprise de terrain située dans le square Jean Aicard, au 14 avenue Jean Aicard (11<sup>e</sup>), pour un usage de jardin pédagogique
- **2016 DAC 625** Subvention (2.500 euros) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques (AGETA) au titre de l'action culturelle locale
- **2016 DDCT 100** Subventions (160.975 euros) à 38 associations porteuses de 44 emplois d'adultes relais
- **2016 DDCT 130** Subventions (326.900 euros) à 127 associations pour le financement de 144 projets sur les quartiers Politique de la ville parisiens. Troisième enveloppe 2016
- **2016 DDCT 132** Subventions (50.000 euros) à 11 associations porteuses de projets d'accès aux services publics de l'emploi dans les quartiers Politique de la ville
- **2016 DDCT 142** Signature d'une convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville
- **2016 DEVE 150** Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris
- **2016 DFPE 92** Subvention (111.300 euros) et avenant n° 3 avec l'association Solidarité Roquette (11<sup>e</sup>) pour la halte-garderie Les Pitchouns (11<sup>e</sup>)
- **2016 DFPE 171** Subventions (2.306.024 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (ex. ONCP) (8<sup>e</sup>) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

- **2016 DILT 30** Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris
- **2016 DJS 80** Subventions (29.150 euros) à 16 associations
- **2016 DJS 266** Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France (14<sup>e</sup>)
- **2016 DJS 275** Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017
- **2016 DJS 294** Subvention (5.000 euros) à l'association Pazapas Belleville (11<sup>e</sup>)
- **2016 DLH 58** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2015 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé
- **2016 DLH 269** Conclusion d'un avenant n° 8 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé
- **2016 DLH 149** Réalisation 34 rue Sedaine (11<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation visant l'atteinte progressive du Plan Climat Énergie de 20 logements par Antin Résidences
- **2016 DLH 173** Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 126 rue de Charonne (11<sup>e</sup>)
- **2016 DLH 245** Location de l'immeuble 70 rue du Chemin Vert (11<sup>e</sup>) à la RIVP. Bail emphytéotique
- **2016 DPA 74** Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) - Signature de l'avenant n° 2
- **2016 DPP 8** Subventions (149.295 euros) et conventions à 34 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2016

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

## **VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

### **V11201632 Vœu relatif à la fermeture du bureau de poste situé 17 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « M. Michel BILIS va présenter le vœu. »

**M. BILIS** : « Merci M. le Maire. L'entreprise La Poste a annoncé la fermeture de plusieurs agences à Paris, dans les 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements. Les élus communistes ont déposé au Conseil de Paris des vœux pour s'opposer à cette démarche.

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, les choses sont allées très vite : l'agence située au 17 rue de la Roquette est fermée depuis le 1<sup>er</sup> août 2016. Or, si vous avez l'occasion de passer devant cette ancienne agence, vous pourrez y voir une affichette invitant le public à s'adresser au magasin Franprix situé 25 rue de la Roquette pour obtenir les prestations et les services effectués

jusqu'alors par le bureau de poste. Dans les faits, j'ai pu constater de visu que seules des prestations minimales de La Poste sont disponibles dans le magasin. Il est surprenant, et même dommage, que les caissiers de supermarché sous-payés doivent effectuer, en plus de leur charge de travail significative, les services assurés précédemment par les agents postiers. La fermeture de ce bureau rue de la Roquette engendre une sérieuse dégradation du service offert à la population, notamment pour les personnes âgées habitant le quartier.

C'est la raison pour laquelle nous émettons le vœu que La Poste procède, dans les meilleurs délais, à la réouverture du bureau de poste rue de la Roquette, pour répondre convenablement aux besoins de la population, et maintenir ce service public de proximité absolument indispensable.

Il ne s'agit pas que d'un problème local, lié au 11<sup>e</sup> arrondissement, ou d'un problème parisien. Je souligne que le bureau de l'Association des Maires de France vient de refuser de ratifier le futur contrat de présence territoriale 2017-2019 avec La Poste, du fait des annonces de fermetures de bureaux formulées par La Poste. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Philippe DUCLOUX va répondre. »

**M. DUCLOUX** : « Je suis heureux de répondre à M. Michel BILIS en tant qu'ancien adjoint au Maire de Paris chargé des services publics et de l'accueil des usagers. Il est vrai que, avec M. François VAUGLIN, nous avons reçu les responsables de La Poste afin d'établir un état des lieux de l'implantation des bureaux de poste dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et d'aborder l'évolution de la politique de La Poste. J'organiserai mon intervention en trois parties sur l'évolution de La Poste, La Poste dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et le bureau de poste Roquette.

Les attentes des clients des bureaux de poste évoluent, exprimant la nécessité d'avoir accès aux services de base de La Poste (envois et retraits de lettres et colis) de façon rapide et simple. Leurs modes de consommation ayant évolué avec l'arrivée du numérique, La Poste doit s'adapter en proposant un accueil personnalisé et des parcours simplifiés. Au niveau national, il y avait 2,7 millions de clients par jour en bureau de poste en 2004 ; il en y a 1,7 millions aujourd'hui sur tout le territoire.

Sur Paris, en parallèle de la baisse des volumes du courrier, le réseau des bureaux de poste parisiens doit faire face à une baisse de la fréquentation aux guichets (-7,20 % en moyenne entre 2014 et 2015) liée à des habitudes de consommation et des rythmes de vie des clients en zone urbaine.

Au regard de ce nouveau contexte, La Poste doit poursuivre son effort de transformation en développant notamment le transport de colis et les services de proximité en devenant une entreprise des services humains avec une dimension de proximité.

Pour répondre au mieux aux nouvelles attentes des clients en zone urbaine, et au regard de nos contraintes économiques et immobilières, l'évolution du Réseau La Poste privilégie la proximité et l'accessibilité en adaptant ses formats et son offre de services.

La Poste poursuit la rénovation de ses bureaux de poste avec de nouveaux dispositifs. Sur le 11<sup>e</sup> arrondissement, plus de 2,8 millions d'euros ont été investis dans la modernisation des bureaux de poste entre 2008 et 2014.

En 2015, la Poste de Paris Goncourt (5 rue des Goncourt) et de Paris St Maur (113 rue Oberkampf) ont été rénovées sous le format « Espace Service Client-Intégral ». En 2016, La Poste Paris Richard Lenoir (97 boulevard Richard Lenoir) bénéficiera de travaux sur ce nouveau concept. Le bureau Paris Richard Lenoir (97 boulevard Richard Lenoir) va bénéficier de l'implantation de SAS Automates avec des consignes pour retirer les colis de 6h à 22h.

Le bureau de la Poste Roquette ouvrait du lundi au vendredi, de 12h30 à 18h00. Le bureau ne délivrait pas d'instances (lettres recommandées et colis). Concernant la fréquentation uniquement au guichet, elle était de 75 clients par jour en 2010 et de 51 clients par jour en 2015. Les clients qui fréquentent La Poste sont des gens du quartier, notamment des personnes âgées. Il ne faut pas oublier l'existence de ce lien social.

Pour toutes ces raisons, M. le Maire et moi-même avons émis les plus grandes réserves sur la fermeture de ce bureau poste lors de notre rencontre avec les responsables, même si le magasin a vocation à se substituer au bureau de poste, même si les services ne sont pas identiques. Je pense que nous sommes tous convaincus de la nécessité de défendre l'accueil des usagers et le service public de proximité. Cette fermeture de bureau a eu pour conséquence de faire disparaître un service de proximité et de créer des problématiques parfois contraignantes pour les commerces avoisinants.

Nous devons défendre le service public de proximité et interpeller La Poste pour la réouverture de ce bureau de poste. Nous voterons votre vœu. »

**M. le Maire :** « Merci. Lorsque nous avons rencontré les responsables de La Poste, nous leur avons dit que nous ne pouvions être en faveur de ce projet de fermeture. Malgré l'argument du faible nombre de clients (50 par jour), nous allons exprimer notre désaccord en votant ce vœu, pour toutes les bonnes raisons développées par M. Philippe DUCLOUX. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant l'annonce par La Poste de projets de fermeture de plusieurs agences dans Paris ;

Considérant que dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, l'agence située 17 rue de la Roquette est fermée depuis le 1<sup>er</sup> août 2016 ;

Considérant que l'agence de La Poste, rue de la Roquette demande au public de s'adresser au magasin Franprix, situé au 25 rue de la Roquette pour obtenir les prestations et services qu'elle effectuait jusqu'alors ;

Considérant que dans les faits, seules des prestations minimales de la Poste sont disponibles dans le magasin Franprix ;

Considérant que la fermeture de cette agence de La Poste, qui connaissait une importante fréquentation par le public, engendre manifestement une très sérieuse dégradation du service offert à la population, et particulièrement pour les personnes âgées habitant le quartier ;

Sur proposition des élu(e)s du groupe PCF-FDG, émet le vœu que :

La Poste procède, dans les meilleurs délais à la réouverture du bureau de poste rue de la Roquette, pour répondre convenablement aux besoins de la population, et maintenir ce service public de proximité indispensable.

**M. le Maire** : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201633 Vœu relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile**

**M. le Maire** : « Le vœu modifié a été déposé sur table. Il sera présenté par M. David BELLIARD. »

**M. BELLIARD** : « Ce vœu porte sur le renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile. Sans rentrer dans les détails de l'histoire de cette charte, Paris s'est lancé depuis 2003 dans une démarche volontariste avec la mise en place d'une charte sur la téléphonie mobile signée avec les opérateurs et qui a la particularité de leur fixer des normes plus contraignantes que celles adoptées par l'Etat.

Cette charte doit être renouvelée à partir du 13 décembre 2016. La lutte contre les pollutions électromagnétiques est très importante, et l'électrosensibilité qui touche nombre de nos concitoyens peut avoir des conséquences graves et très pénalisantes. Depuis 2011, l'OMS classe les ondes électromagnétiques comme des cancérigènes possibles, et depuis 2015, la loi relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques dite « Loi Abeille », impose le principe de précaution.

Dans notre arrondissement, l'installation d'antennes relais (par exemple 104 avenue de la République) provoque, à juste titre, des inquiétudes et l'opposition de nombreux riverains, certains ayant vu leur santé affectée par l'installation d'une antenne.

Le contexte technologique change. La croissance exponentielle des volumes d'informations échangées, le déploiement de la 4G suivi bientôt par la 5G, et les évolutions des technologies d'émission nous obligent à renforcer nos objectifs de négociation avec les opérateurs pour cette nouvelle charte de la téléphonie mobile, en faveur de la santé des Parisiens et des Parisiennes.

Dans la suite du travail que nous avons mené depuis des années, et qui s'est traduit par le vote en mai 2016 d'une délibération pour la création d'« OndesParis ».

Notre groupe propose 14 points objectifs qui concernent le seuil maximal d'exposition unique et égal à 0,6 V/m, l'amélioration de l'information des riverains, les modes de mesures et les moyens de contrôle de la mairie d'arrondissement. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Ce vœu préfigure probablement un débat au Conseil de Paris. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

**M. MIKHAÏLOFF** : « Merci M. le Maire. Nous partageons avec nos collègues écologistes la même volonté d'assurer à nos concitoyens la couverture de téléphonie la plus performante pour répondre à l'usage intensif de smartphones et d'appareils connectés, tout en préservant la santé des Parisiens. Notre collègue David BELLIARD l'a rappelé, la Ville a adopté en 2012 une charte très volontariste avec les opérateurs, permettant de diminuer très fortement l'exposition aux

ondes (seuil très inférieur au seuil réglementaire national) tout en assurant un maillage d'antennes relais très dense. Pour rappel, plus le niveau est bas, plus il faut implanter d'antennes relais.

Cette charte arrive à expiration le 13 décembre prochain. Ce sera l'occasion pour la Ville d'aller plus loin en matière de qualité de couverture et de niveau d'exposition pour tendre vers le fameux seuil maximal unique de 0,6 V/m au lieu des 5-7 V actuels. Pour ce faire, la Ville a engagé un dialogue avec les quatre opérateurs à travers un comité de pilotage, présidé par M. Julien BARGETON et réunissant un représentant de chaque groupe politique, pour réaliser des auditions des opérateurs et des associations spécialistes des questions de radiofréquences. Une réunion de bilan avec les mairies d'arrondissement et tous les groupes politiques s'est également réunie en juin dernier pour recueillir les propositions d'amélioration de la Charte.

Après quatre réunions du comité de pilotage, la négociation va s'ouvrir avec la Fédération française des télécommunications et les quatre opérateurs dans les prochains jours. L'adoption d'un tel vœu est de nature à réaffirmer fortement notre volonté commune de trouver un terrain d'entente, satisfaisant à la fois les opérateurs et les usagers que nous sommes, tout en abaissant fortement les seuils auxquels sont exposés les Parisiens.

Le vœu initialement proposé par nos collègues écologiste nous satisfait dans sa finalité. Ayant quelques légers amendements à apporter sur les considérants, un nouveau vœu a été distribué à l'ensemble des conseillers de cette assemblée. Les considérants « *Considérant que, vu l'état du débat scientifique quant aux risques sanitaires résultant de la pollution électromagnétique, depuis quelques années s'impose le principe de précaution : aussi bien par les instances internationales puisque, depuis 2011, l'OMS classe les ondes électromagnétiques comme cancérigènes possibles, qu'au niveau national avec la loi relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, dite loi Abeille, adoptée en février 2015 ; Considérant que la loi Abeille insiste sur la nécessité de limiter autant que possible l'exposition aux ondes électromagnétiques, et qu'elle demande un rapport pour répondre aux problèmes soulevés par l'augmentation du cas de personnes atteintes d'hyper électro-sensibilité* » ont été remplacés par le suivant :

« Considérant que la loi Abeille insiste sur la nécessité de limiter autant que possible l'exposition aux ondes électromagnétiques, et qu'elle demande au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport pour désigner les symptômes de l'hypermotilité électromagnétique, d'électro(hyper)sensibilité, d'intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques ou de sensibilité aux dispositifs et/ou appareils de communication sans fils. »

Chers collègues, je vous propose donc d'adopter ce vœu légèrement remanié. »

**M. le Maire :** « Je vous remercie pour cette réponse tout à fait équilibrée. M. Luc LEBON a demandé la parole. »

**M. LEBON :** « Au nom du groupe socialiste, je me réjouis de l'accord de tous les groupes de la majorité sur cette question importante, notamment sur la poursuite de l'action exemplaire menée par la Ville (il existe peu d'endroits où la pose d'antennes est aussi encadrée) et sur une meilleure prise en compte des interrogations des riverains, tout en garantissant une bonne qualité de service car l'usage du téléphone est maintenant indispensable à de nombreuses activités. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Le dossier des ondes électromagnétiques est au cœur du principe de précaution et l'inquiétude de la population au sujet des ondes est forte. Ces préoccupations et

l'inquiétude de la population, qu'elles soient fondées scientifiquement ou non, méritent que des réponses soient apportées. Les antennes relais concentrent actuellement les principales inquiétudes, mais il ne faut pas perdre de vue qu'un nouveau sujet émerge avec le déploiement des compteurs Linky par Enedis qui débute à Paris.

Face à ces sujets d'inquiétude, les élus Républicains ont soutenu sans ambiguïté la création d'une instance indépendante de contrôle et de suivi des ondes électromagnétiques, « OndesParis ». La charte parisienne de téléphonie, qui s'est concentrée pour l'essentiel sur la limitation de la puissance des antennes relais aujourd'hui, ne donne pas tout à fait satisfaction.

Le vœu présenté par M. David BELLIARD rejoint globalement notre position générale sur plus de transparence (points n° 2 à n° 7 du vœu). Le seuil de 0,6 V/m, exposé au point n° 1, est un bon objectif. Pour autant, il ne faut pas perdre de vue que l'abaissement des seuils conduit à augmenter le nombre d'antennes et à renforcer les émissions des portables. En se centrant trop sur l'abaissement des seuils, on déplace plus le danger qu'autre chose. Par ailleurs, en raison du cône d'ombre des antennes, les émissions sont quasi nulles dans l'immeuble sur lequel elles sont installées alors que l'immeuble d'en face subira un effet écho parfois fort.

Les points n° 8 et n° 9 recueillent moins notre assentiment. L'allongement des délais et la multiplication des organismes sont à manier avec précaution.

Concernant le point n° 3 du second paragraphe, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) effectue déjà des mesures à la demande. Faut-il multiplier les procédures ?

Si nous sommes d'accord avec le point n° 4 sur les mesures régulières des crèches et des écoles, nous pensons qu'il est préférable d'élargir les mesures à toutes les situations critiques, sans se limiter aux seuls établissements des bailleurs sociaux.

Le vœu présenté correspond donc, de manière générale, à nos attentes de transparence sur le dossier des ondes et les réserves que j'ai exposées. Nous voterons ce vœu. »

**M. le Maire :** « Merci. L'ensemble des points de vue ont pu être exposés. J'apporte une précision : à Paris, toute personne peut effectuer gratuitement une demande de mesure. Elles sont faites à domicile et très sérieusement. Les mesures évoquées dans le point n° 4 (*campagnes de mesures triennales dans les écoles et crèches*) sont à l'initiative de la Ville. Elles s'ajoutent au droit que tout Parisien possède de faire mesurer les ondes. Ce service est gratuit et les résultats sont consultables sur internet. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que depuis 2003, la Ville de Paris, comme d'autres villes en France, s'est lancée dans une démarche volontariste avec la mise en place d'une charte relative à la téléphonie mobile signée avec les exploitants de réseaux de téléphonie mobile. Paris est la seule Ville qui a fixé des normes plus contraignantes que celles adoptées par l'Etat,

Considérant que la Ville est attachée à la modération et à la transparence des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques des Parisiennes et des Parisiens, tout en garantissant un niveau élevé de couverture et de services, contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement de notre Ville comme une capitale de l'innovation et du numérique de référence mondiale,

Considérant l'existence d'un comité de pilotage travaillant actuellement sur le processus de renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile, en vigueur jusqu'au 13 décembre 2016,

Considérant qu'une « Conférence citoyenne » - dite aussi « Jury citoyen, ondes, santé, société » - avait été mise en œuvre en 2009, que ses modalités de travail avaient été préalablement et unanimement acceptées par les associations, les opérateurs et la Mairie, et que ses conclusions recommandaient de respecter un seuil d'exposition de 0,6 V/m, tout en précisant qu'aucune certitude n'existe concernant l'impact sur la santé puisque le débat scientifique sur cette question n'est pas clos,

Considérant que la loi Abeille insiste sur la nécessité de limiter autant que possible l'exposition aux ondes électromagnétiques, et qu'elle demande au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport pour désigner les symptômes de l'hypersensibilité électromagnétique, d'électro(hyper)sensibilité, d'intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques ou de sensibilité aux dispositifs et/ou appareils de communication sans fils ,

Considérant que la nouvelle charte doit intégrer des dispositions prenant en compte les avancées des débats scientifiques, sociétaux et législatifs,

Considérant la délibération, adoptée à l'unanimité du Conseil de Paris des 17,18 et 19 mai 2016 décidant de la création d'un groupe de travail afin de réaliser une étude préalable en vue de la mise en place d'une instance indépendante de contrôle et de suivi des ondes électromagnétiques : OndesParis,

Sur proposition de Joëlle Morel et des élu-es du groupe écologiste du 11<sup>e</sup>,

Emet le vœu :

- Que soient fixés comme objectifs aux négociations de la nouvelle charte de la téléphonie mobile :
  - 1) De tendre vers le seuil maximal d'exposition de la population aux ondes électromagnétiques unique et égal à 0,6 V/m,
  - 2) Que les simulations de champs magnétiques réalisées par les opérateurs sur un site prennent en compte l'ensemble des champs des antennes des autres opérateurs présents sur ce site,
  - 3) Que les simulations de champs magnétiques réalisées par les opérateurs pour chaque dossier de demande intègrent les terrasses, cages d'escalier, balcons et cours d'immeuble quand il en existe, attenantes au logement mesuré,
  - 4) Que les données des dossiers de demande des opérateurs soient de même format et exploitables, en particulier les informations sur la hauteur du bâtiment recevant une antenne et celle des bâtiments alentours doivent être exprimées en valeur absolue en utilisant par exemple les données NGF (nivellement général de France),
  - 5) Que le tilt soit indiqué dans la fiche de synthèse,
  - 6) Qu'un dispositif permette à un dossier sensible ayant reçu un avis consultatif favorable de la Mairie d'arrondissement d'être examiné par la CCTM,
  - 7) Que toute Mairie dont le territoire est riverain d'un projet d'antenne situé dans l'arrondissement contiguë soit informée du dossier,
  - 8) Que le temps dont disposent les Mairies d'arrondissement pour rendre leur avis soit étendu à 4 mois maximum, sauf à ce que les moyens humains permettant aux mairies d'arrondissement d'étudier les dossiers soient renforcés,

- 9) Qu'un représentant d'OndesParis, quand cet organisme existera, siège en CCTM pour y formuler un avis,
  - 10) Qu'une clause soit ajoutée pour permettre la révision de la charte aux vues d'éventuelles évolutions législatives ou scientifiques plus contraignantes que la charte,
- Et d'autre part,
- 1) Qu'une information soit envoyée par mail aux personnes physiques ou morales qui en font la demande lorsque de nouveaux dossiers relevant du cadastre hertzien et de la cartographie des antennes sont publiés sur le site Paris.fr,
  - 2) Que la délibération relative au renouvellement de la charte soit soumise au vote des Conseils d'arrondissement,
  - 3) Que la Mairie centrale renforce ses propres moyens de contrôle sur les opérateurs, notamment pour effectuer elle-même, dans un délai rapide, des mesures de champs à la demande des riverains ou des mairies d'arrondissement inquiets des effets sanitaires des émissions électromagnétiques,
  - 4) Que les campagnes de mesures triennales dans les écoles et crèches soient maintenues et qu'elles soient élargies à certains établissements des bailleurs sociaux de la Ville. Ainsi, parmi les bailleurs sociaux une trentaine de sites pertinents (risque d'exposition élevée) pourraient être choisies et suivies régulièrement.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu amendé est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

### **V11201634 Vœu relatif au renforcement et à la pérennisation du budget participatif**

**M. le Maire** : « Le vœu amendé est présenté par M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET** : « Merci M. le Maire. Le vœu est relatif au renforcement et à la pérennisation du Budget participatif. Le Budget participatif est un grand succès de cette mandature. Il est un outil d'implication des citoyens et des citoyennes dans la politique municipale (participation active par la proposition et la promotion de projets, prise de conscience de la complexité de l'arbitrage des projets). Pour toutes ces raisons, nous pensons que le Budget participatif, un outil encore jeune et largement perfectible, doit bénéficier de moyens renforcés pour mieux accompagner les Parisiens et les Parisiennes dans cet exercice.

Nous formulons le vœu que :

- l'enveloppe favorisant la participation et l'émergence de projets, notamment dans les quartiers populaires, soit pérennisée et abondée ;
- les projets puissent être déposés en mairie d'arrondissement en remplissant un formulaire papier : en effet, le processus du dépôt de projet est réservé aux personnes très à l'aise avec l'outil numérique. Cela ne concerne pas le vote puisqu'on peut voter dans des urnes ;

- des procédures spécifiques soient proposées aux personnes qui le demandent en raison d'un handicap et/ou de l'impossibilité d'utiliser l'outil numérique, impossibilité économique y compris : en effet, le kit de communication est un kit électronique, supposant que les personnes ont les moyens de personnaliser et d'imprimer en couleurs des affiches. Cela constitue un frein pour une partie de la population. Il est donc important d'assister ces personnes pour la réalisation d'un kit de communication si elles n'ont pas les moyens, y compris économiques, de le faire par elles-mêmes ;
- une date prévisionnelle de réalisation soit publiée rapidement pour tous les projets retenus : on voit l'avancement du projet sur le site du Budget participatif, mais il n'indique pas de date prévisionnelle de réalisation. Nous pensons que cela est important pour la crédibilité de l'exercice.

Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Nawel OUMER pour répondre. »

**Mme OUMER** : « Merci M. le Maire. Lors de chaque édition, nous voyons les améliorations à apporter. Les propositions de ce vœu auquel nous souscrivons vont dans le bon sens car tous les moyens qui permettent d'élargir l'audience et l'accès au Budget participatif sont importants.

Nous avons déjà commencé à travailler sur la problématique des personnes qui ne manient pas l'outil informatique ou numérique. Comme cela est évoqué dans le vœu, nous avons renforcé l'appui associatif. Les personnes amenées à accompagner les porteurs de projets ont pu intégrer ces difficultés pour que l'accès soit facilité, pour porter le projet ou pour voter. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Mme Isabelle CHARPENTIER demande la parole. »

**Mme CHARPENTIER** : « Le Budget participatif est un projet innovant auquel on souscrit. Cependant, il faut rester modeste quand on dit qu'il illustre un grand succès alors qu'il n'y a que 69 000 votants sur l'ensemble de Paris. Il y a en effet plus de votants que l'an dernier mais il ne s'agit pas encore d'un grand mouvement citoyen, notamment dans les quartiers populaires.

Cependant je pense qu'il faut continuer dans cette direction et qu'il faut notamment concentrer les efforts sur les besoins des quartiers populaires. Je suis d'accord avec l'idée de donner plus d'outils pour permettre une meilleure information du public (calendrier prévisionnel, plus d'explications sur le processus).

Il faut également donner plus de moyens pour faire voter les gens. La mise en place d'un groupe de réflexion est peut-être nécessaire. Par exemple, nous avons dû ranger le matériel à Belleville car nous n'avions pas de barnum pour nous protéger de la pluie. Il faut également davantage d'informations, faire campagne dans les écoles, multiplier les affiches, etc. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

**M. MIKHAÏLOFF** : « Merci M. le Maire. Je souhaite profiter de ce vœu pour dire que le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souscrit entièrement à cette démarche et pour saluer l'émergence de projets formidables à travers cette démarche.

Au-delà de ces projets formidables, elle constitue une forme de démocratisation de la politique et de la *res publica* : ce moyen permet de ramener à la politique et à la chose publique une population

qui s'y intéresse pas ou peu. Cet accès au processus de décision est une première victoire de cette démarche, à mettre au compte de notre municipalité. A la manière du *crowdfunding* qui se développe fortement de nos jours, il représente un besoin de communier, de partager des projets, et de soutenir des démarches.

Je pense qu'il y a un effort à faire pour essayer d'associer le plus grand nombre au préalable pour déterminer les projets qui seront soutenus. Mais, une fois ces projets sélectionnés, il faut continuer à les intéresser, à leur donner des nouvelles, et à les solliciter. Pour le citoyen, c'est une satisfaction de voir que son vote a été pris en compte et que son vœu est en train de devenir réalité. Il faut soutenir et encourager ce phénomène d'appropriation et de fierté d'habiter un arrondissement/quartier. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Michel BILIS. »

**M. BILIS** : « Je souhaite ajouter un point technique, par-delà le soutien de principe du Budget participatif exprimé par ma collègue Isabelle CHARPENTIER. Il est apparu à plusieurs personnes que le vote sur internet n'était pas simple. Il conviendrait de réfléchir sur une simplification du vote pour la prochaine édition. »

**M. le Maire** : « Nous faisons ce soir l'inventaire de toutes les remarques pratiques ! Vous pourrez aborder de manière plus exhaustive toutes ces questions après la séance. M. Luc LEBON souhaite intervenir. »

**M. LEBON** : « Il s'agit d'un chantier vraiment passionnant. Nous nous associons à ce vœu. »

**M. le Maire** : « Merci. Tous les groupes de la majorité s'y associent en effet. Nous avons voulu le Budget participatif et nous l'avons fait. Il a avant tout une vertu pédagogique : le Parisien a entre les mains le choix de projets. Cela lui permet de s'intéresser à la manière dont ces projets peuvent être réalisés et comprendre le fonctionnement d'une institution aussi complexe que la Ville de Paris. Au vu de la forte augmentation du nombre de votants (100 000 votants lors de l'édition 2016), nous pouvons imaginer que nous allons vite atteindre des niveaux significatifs et nous allons nous y employer. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que le budget participatif est une avancée démocratique majeure pour la ville de Paris et ses habitant-e-s, qui permet d'associer les Parisiennes et les Parisiens au développement et à l'aménagement de leur ville et de renforcer le sentiment citoyen ;

Considérant que la majorité municipale souhaite consolider la légitimité du budget participatif et plus généralement de la participation citoyenne afin d'en faire le symbole de cette mandature ;

Considérant que le budget participatif est un dispositif jeune, expérimental et perfectible dont les règles s'adaptent au fil des éditions et des retours d'expérience ;

Considérant, plus précisément, que l'édition 2016 a montré les moyens déployés par la ville de Paris et les délais de construction des projets soumis au vote étaient également perfectibles ;

Considérant que, pour renforcer l'élan populaire autour du budget participatif, si l'appui associatif a d'ores et déjà été renforcé, notamment dans les quartiers populaires, si chaque porteur de projet a pu disposer de moyens minimums pour faire campagne, le dépôt de projets et la communication sur les projets, comme le vote, doivent être accessibles aux personnes qui ne maîtrisent pas l'outil numérique, comme aux personnes en situation de handicap ;

Sur proposition de Joëlle Morel et Pierre Japhet et des élu-e-s du groupe écologiste,

Emet le vœu que :

- L'enveloppe favorisant la participation et l'émergence de projets, notamment dans les quartiers populaires, soit pérennisée et abondée,
- Les projets puissent être déposés en mairie d'arrondissement en remplissant un formulaire papier,
- Des procédures spécifiques soient proposées aux personnes qui le demandent en raison d'un handicap et/ou de l'impossibilité d'utiliser l'outil numérique,
- Une date prévisionnelle de réalisation soit publiée rapidement pour tous les projets retenus.

**M. le Maire** : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu amendé est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

## **QUESTIONS ORALES ADRESSÉES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

### **Q11201613 Question orale relative à l'audit des Offices du Mouvement Sportif parisien (OMS), en particulier celui du 11<sup>e</sup>, rendu public en mars 2016**

Joëlle Morel et les élu-es Europe Ecologie les Verts posent au Maire la question suivante :

Le rapport mentionne un certain nombre de dysfonctionnements de l'office du mouvement sportif du 11<sup>ème</sup> :

Selon la note de synthèse et la recommandation 14 : *certaines errements constatés appellent une régularisation urgente comme les activités payantes de club sportifs de l'OMS 11<sup>ème</sup> arrondissement et les irrégularités en matière de personnel (...) une remise à plat rapide s'impose en matière statutaire, de domiciliation et de locaux (...) les conditions de versement des subventions municipales ainsi que l'attribution des créneaux sportifs devront être subordonnées à la clarification de la situation actuelle de façon à ce que l'ensemble des risques mentionnés soient totalement écartés pour l'ensemble des parties.*

Nous souhaitons qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble des élu-es pour avoir connaissance :

- du processus de travail pour remédier aux différents dysfonctionnements mentionnés
- du calendrier et des échéances dans les prochains mois.

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL pour poser la première question. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. En mars dernier, un audit sur l'Office du Mouvement Sportif parisien (OMS) a été conduit. Le rapport mentionne un certain nombre de dysfonctionnements, particulièrement dans l'OMS du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Le groupe écologiste souhaite connaître précisément les différents dysfonctionnements mentionnés, le processus de travail pour remédier à ces dysfonctionnements, et le calendrier dans lequel ce processus va s'inscrire. »

**M. le Maire** : « Un audit conduit par l'Inspection Générale de la Ville a eu lieu à la demande de la Maire de Paris. Ce rapport a été finalisé dans une démarche contradictoire : une première version est adressée aux intéressés pour qu'ils puissent apporter leurs réponses avant la finalisation du document. Suite à la publication de ce rapport, la Maire de Paris a confié une mission à M. à Sergio TINTI (élu du 19<sup>e</sup> arrondissement, conseiller délégué chargé des sports et Président de la 7<sup>e</sup> commission du Conseil de Paris), relative à la place des OMS et du Comité des offices du mouvement sportif. Il devra, d'ici septembre 2017, faire des propositions en considération des 26 recommandations émises par le rapport définitif de l'Inspection Générale dans le sens d'une harmonisation des statuts et des pratiques. Dans ce cadre, les maires d'arrondissement ont été invités à une première réunion de travail sur le sujet qui se tiendra le 3 novembre prochain. Compte tenu du sujet, je suivrai la situation en compagnie de Mme Liliane CAPELLE, Adjointe chargée des sports.

Une autre réunion avec les présidents des OMS est programmée par l'exécutif parisien. La tenue de ces deux réunions me laisse penser que le travail concret suivant un audit est en train de se mettre en place, avec l'objectif de produire d'ici septembre 2017 des propositions adressées à la Maire de Paris. Elle prendra alors les décisions qu'elle jugera pertinentes. Vous posez donc une question qui est très en amont d'un processus sur lequel nous serons amenés à échanger de nouveau. »

#### **Q11201614 Question orale relative au bilan de l'Euro 2016 de foot et ses retombées pour les Parisiens**

Considérant que les bénéfices de l'UEFA réalisés lors de l'Euro 2016 à Paris seront exonérés d'impôts,

Considérant que la cause d'une telle aide publique n'est pas la difficile situation financière de l'UEFA, celle-ci générant plus de 100 millions d'euros de bénéfices chaque année,

Considérant que se pose la question des réelles « retombées économiques » tant promises aux Parisiens, qui semble être le motif principal de ce soutien considérable de la collectivité,

Christian Saint-Etienne, rapporteur, et les élus du groupe d'Union de la droite et du centre, posent au Maire du 11<sup>e</sup> la question :

Quel est le bilan de l'Euro 2016 : son coût complet pour les Parisiens (y compris les coûts concernant la mobilisation des forces de l'ordre) et ce que cela leur a rapporté ?

**M. le Maire** : « La deuxième question est posée par M. Christian SAINT-ETIENNE. »

**M. SAINT-ETIENNE** : « Je n'ai pas directement rédigé ce vœu mais je le présente avec plaisir, avec quelques modifications apportées au texte initialement présenté. L'idée clé est que les bénéficiaires de l'UEFA pour l'Euro 2016 sont exonérés d'impôts. Cette exonération était justifiée par l'existence de retombées économiques. Les questions que je me pose sont : les retombées économiques ont-elles justifié cette exonération ? Quel a été le coût de cette opération pour la Ville ? »

**M. le Maire** : « Merci. Mme Liliane CAPELLE va vous répondre. »

**Mme CAPELLE** : « Merci M. le Maire. Une communication sur le bilan de l'Euro 2016 sera présentée au Conseil de Paris de novembre, conformément à l'engagement de la Ville pris en novembre 2014. Sur ce point, les élus d'arrondissement auront tout le loisir de demander la transmission de ce bilan via leurs groupes qui en seront destinataires très prochainement.

L'exonération fiscale mentionnée ne relève pas du fait de la Ville de Paris, mais du législateur qui a décidé d'exonérer les organisateurs, conformément à l'engagement pris en 2010 lors de la candidature de la France à l'Euro 2016 par le Président de la République d'alors, à savoir M. Nicolas SARKOZY.

Des engagements ont été pris devant l'UEFA et il était impossible de ne pas les respecter, sous réserve de ne pas tenir l'engagement de la France, et de Paris en l'occurrence. Vous pourrez peut-être poser la question à d'autres personnes.

Je voudrais vous faire un petit retour sur le 11<sup>e</sup> arrondissement puisque j'avais posé la question sur les bénéficiaires de la compétition, notamment sur les jeunes du 11<sup>e</sup> arrondissement. Je vais parler d'un club qui m'est très cher, l'US Paris XI, car il s'agit d'un club de football qui obtient de très bons résultats avec l'équipe féminine. Il ne possède pas de terrain sur le 11<sup>e</sup> mais il recrute principalement ses joueurs dans l'arrondissement. Grâce à l'UEFA qui a payé la rénovation des terrains de football synthétiques (par exemple, le stade Maryse Hilz), ce club peut maintenant s'entraîner et organiser des compétitions dans de très bonnes conditions.

Il faut également noter que des jeunes issus des quartiers Politique de la ville et des centres sociaux ont été invités à assister à des matchs. Cette billetterie a été financée par la Ville. De plus, nous avons organisé notre propre tournoi de football à équipes mixtes qui a réuni une centaine de jeunes. Les vainqueurs ont été récompensés avec des places pour un match au Stade de France, des ballons et des équipements complets. Nous avons un budget de 5.700 € que nous avons dépensé avec beaucoup de plaisir pour ces jeunes. »

**M. le Maire** : « Merci. Mme CAPELLE vous a donné les éléments concernant le 11<sup>e</sup> arrondissement. Pour être informé sur les retombées de l'Euro 2016 pour les Parisiens, je vous donne rendez-vous au prochain Conseil de Paris. »

**Q11201615 Question orale relative au projet de pistes cyclables boulevard Voltaire**

**M. le Maire** : « La dernière question est posée par Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Merci M. le Maire.

Considérant la présentation du projet en réunion publique le 10 février 2016 ;

Considérant le vœu « *relatif à une construction de pistes cyclables le long du boulevard Voltaire respectueuse du cadre de vie, du développement économique et des deniers publics* » déposé par les élus de la droite et du centre au conseil d'arrondissement du 3 mai 2016 et rejeté par la majorité municipale ;

Considérant les informations qui circulent sur un premier dérapage de coûts de 2 millions d'euros supplémentaires, en plus des 4,5 millions d'euros prévus initialement, notamment pour des raisons de mise aux normes pompiers, et que ces informations non officielles méritent d'être clarifiées ;

Nous vous posons les questions suivantes :

- Quel est le coût prévisionnel de ce projet ?
- Quel est le calendrier de ce projet en termes d'autorisations, d'études et de travaux ?
- Quel sont les concertations avec la population envisagées par la Mairie du 11<sup>e</sup> ? »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET pour répondre. »

**M. JAPHET** : « Merci M. le Maire. Je suis un peu surpris par votre question car ce sujet a été abordé lors du précédent conseil d'arrondissement, suite aux questions d'un habitant et de M. Christian SAINT-ETIENNE sur le coût du projet. Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite à relire le compte-rendu du précédent conseil. Vous pourrez alors vérifier que je vais vous donner les mêmes réponses ce soir. Je le ferai bien volontiers et je me réjouis de l'intérêt que vous manifestez pour ce projet. Il s'agit de l'une des promesses de la campagne municipale et de l'un des projets majeurs de cette mandature, à l'échelle de cet arrondissement, au même titre que le réaménagement du boulevard de Belleville.

*Coût prévisionnel du projet :*

Je voudrais rectifier un élément de vos considérants : l'enveloppe initiale du projet n'était pas de 4,5 millions d'euros, mais de 7 millions d'euros. Lors des études menées par la Direction de la Voirie en 2015, cette dernière a proposé un scénario astucieux qui devait permettre de mutualiser la construction de la piste cyclable et la mise aux normes pompiers. Comme je l'ai déjà expliqué, le boulevard Voltaire n'est pas aux normes pompiers. A priori, il y avait la reprise de tous les trottoirs pour cette mise aux normes dans l'enveloppe des 7 millions d'euros. Ce scénario était astucieux car il permettait potentiellement d'utiliser la nouvelle piste cyclable comme une piste pompiers et de faire l'économie de 2 millions d'euros de travaux (correspondant au coût de la réfection des trottoirs existants).

Ce scénario à 4,5 millions d'euros (sans les 2 millions € de travaux) a été effectivement présenté lors de la réunion publique du 10 février 2016. Un scénario alternatif y a également été présenté, avec la construction d'une piste sur chaussée avec séparateurs, et non pas sur trottoir élargi. Ce scénario alternatif ne permettait pas d'effectuer l'économie de la reprise des trottoirs pour la piste pompiers et le coût supplémentaire était estimé à un millions d'euros.

Je récapitule :

- une enveloppe initiale de 7 millions d'euros,
- un projet de piste cyclable avec une extension de trottoir à 4,5 millions d'euros,

- un scénario alternatif de piste sur chaussée avec séparateurs à 5,5 millions d'euros. Les dernières estimations de ce scénario seraient en fait à 5 millions d'euros car les derniers prélèvements d'amiante ont montré qu'il y aurait moins de coûts liés à la présence d'amiante dans la chaussée.

Malheureusement, les Pompiers de Paris ont informé la Direction de la Voirie en juillet de leur refus de cette solution de piste cyclable comme piste pompiers. Cela signifiait que dans tous les scénarios, y compris dans le scénario de la piste cyclable sur trottoir élargi, il fallait reprendre les trottoirs existants. Le coût du projet remontait alors à 6,5 millions d'euros, mais en aucun cas il ne s'agit de dérapage budgétaire ; il s'agit d'une économie qui n'a pas pu être réalisée par rapport à l'enveloppe initiale du projet. La nuance est quand même importante.

#### *Calendrier du projet :*

Comme je l'ai expliqué la dernière fois, face au coût du projet, nous attendons une décision de l'Hôtel de Ville. Il est aujourd'hui difficile d'annoncer un calendrier précis tant que cette décision n'est pas prise. Mais je peux vous dire que nous l'attendons avec impatience.

Si le projet, tel qu'il a été étudié, est validé, les travaux reprendront là où ils ont été suspendus. Normalement, le chantier peut être redémarré en un ou deux mois. En cas de non-validation, il faudra étudier des scénarios alternatifs et cela prendra un peu plus de temps. Il faudra compter un délai supplémentaire de 4 à 6 mois.

Dans tous les cas, les travaux seront réalisés par tranches de 300 mètres, au rythme de 150 mètres par mois. Cela correspond à 20 mois de travaux pour faire la totalité du boulevard dans les deux sens.

#### *Concertations avec la population :*

Il y a eu des consultations sur internet entre fin 2014 et début 2015, dans le cadre parisien du Plan Vélo dans sa globalité. J'en profite pour rappeler qu'à l'occasion de cette consultation, le projet du boulevard Voltaire est sorti en tête des attentes des Parisiens et des Parisiennes.

Ce projet a été présenté en Comité Vélo du 11<sup>e</sup> arrondissement en septembre 2015, puis aux conseils de quartier et aux associations vélos en janvier 2016, et en Comité Vélo parisien en février 2016. La réunion publique de présentation aux habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement a eu lieu le 10 février 2016. Une réunion avec les associations de commerçants s'est également déroulée au printemps dernier. Si le projet est validé tel qu'il est, je peux vous affirmer que la concertation a largement eu lieu.

Néanmoins, ce projet étant relativement long et complexe, nous avons indiqué lors de la réunion publique que la communication resterait ouverte avec les habitants et les commerçants pendant toute la phase des travaux : affichage sur chantier, plan complet des aménagements du boulevard Voltaire affiché en Mairie du 11<sup>e</sup>, informations sur Paris.fr et sur le site de la Mairie du 11<sup>e</sup>. Tout habitant ou commerçant ayant des remarques et des questions sur les plans détaillés de la section qui l'intéresse, pourrait poser des questions à la Mairie. A cet effet, un cahier de doléances sera ouvert à l'accueil de la Mairie du 11<sup>e</sup> pour recueillir toutes les demandes des habitants et des commerçants.

Si le projet n'est pas validé en l'état et si l'on nous demande d'établir un scénario alternatif, je pense qu'il sera alors nécessaire de présenter de nouveau le projet lors d'une réunion publique. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour cette réponse très précise. Un projet de cette ampleur est nécessairement évolutif. Il est dans l'attente d'une décision budgétaire, l'affaire est donc à suivre. Merci à tous. Le prochain Conseil d'arrondissement se déroulera le 28 novembre. Bonne soirée. »

**A 22h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**